LA BRETAGNE économique

Promotion des idées et des connaissances, des hommes, des entreprises et des équipements

ISSN 0153-6028

Revue mensuelle des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne

N° 205
JANVIER 1982 - 4 F

Politique industrielle : des choix pour la Bretagne

(photo Gernot - Brest)

En ce temps de difficultés économiques, les efforts prodigués et l'imagination dépensée ont jusqu'à présent permis à l'industrie bretonne de tenir bon, à l'image de la réparation navale brestoise qui affiche complet en ce début 82. Mais n'est-il pas grand temps pour notre région de repenser à nouveau sa politique industrielle, ou tout du moins de la remettre à jour. (article en page cinq)

Une nouvelle performance Prost

SERVICE ROUGE

En service Rouge vos envois seront livrés demain dans la matinée

Samedi compris, (dans toutes les localités de la zone ci-dessous)

Pour tous renseignements, consultez votre Agence Prost ou téléphonez au Service Commercial (99) 67.30.30

Prost transports

Succursales à:
Alençon, Angers, Bordeaux, Brest, Caen, Chartres, Cholet, Fougères, La Roche-sur-Yon, Laval, Le Havre, Le Mans, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Nantes, Orléans, Paris, Quimper, Rennes, Rouen, St-Brieuc, St-Lô, St-Malo, Toulouse, Tours, Vannes, Bruxelles

SOMMAIRE

Politique industrielle : des choix pour la Bretagne les transformations prennent une nouvelle tournure avec les difficultés économiques. Aujourd'hui, comme demain, notre région doit repenser son développement industriel, creuser davantage des axes connus mais aussi imaginer de nouvelles voies. P. 5

L'offensive du bois : les avantages du bois dans la construction entraînent de nouvelles initiatives en Bretagne P. 9

Une bourse de déchets industriels : un nouveau service mis à la disposition des industriels bretons qui désirent se défaire ... ou se procurer certains résidus P. 10

Informatique et commerce ou comment poser le problème de l'informatisation du secteur de la distribution P. 13

L'activité industrielle vue par les chefs d'entreprises eux-mêmes P. 15

Nouveau dynamisme à la délégation de Lannion P. 17

Libre-service : Le Morbihan figure parmi les départements français les mieux équipés P. 19

Le 200 000è passager à Guipavas : l'aéroport de Brest a accru son trafic de près de 20 % en 1981 P. 23

La réparation navale : de bons résultats l'année dernière avec la mise en service de la forme de radoub N° 3 P. 24

La situation du bâtiment en Cornouaille : particulièrement préoccupante P. 26

«Pôle O» : la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial a repoussé cet équipement prévu dans le centre de Rennes P. 29

L'ACERM : une volonté tournée vers la création d'entreprise dans la région malouine P. 31

Les foires et salons des prochains mois P. 33

Agenda fiscal P. 34

Commerce extérieur P. 36

EDITORIAL

Georges TRAVERS
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes

L'avenir est devant nous

Hasard ! Il se trouve que pour le premier numéro de 1982 de notre «Bretagne Économique» c'est au tour du responsable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes, également Président de notre Chambre Régionale, qu'il appartient de s'exprimer.

Que tous, commerçants, industriels, prestataires de services, trouvent ici, dans ce journal qui est le leur, l'expression de nos vœux les plus sincères pour cette année qui commence.

Que nous réserve-t-elle ?

Elle sera ce que nous contribuerons à la faire.

L'offensive étant le meilleur moyen de défense, il nous appartient de construire pour rassurer ceux qui ont peur de l'Avenir.

Si le passé nous a permis de mettre en place un outil, l'Avenir nous invite à le mieux connaître, à le perfectionner, et à nous en servir comme d'un levier qui confirmera que l'économie de marché est source de progrès de par les qualités qu'elle impose.

- Désir de créer,
- Prise de responsabilité,
- Opiniâtreté à la tâche,
- Souci d'œuvrer en équipe,

Ce sont là des conditions qui permettent de construire sans attendre l'assistance, sans se résigner devant l'adversité, sans écouter les sirènes qui promettent des lendemains qui chantent.

La quasi unanimité nationale, faite autour de l'idée de décentralisation laisse apparaître l'importance de l'outil Chambre de Commerce et d'Industrie qui est unique sur le terrain.

Ce sont des établissements publics dont les prérogatives fixées par la Loi de 1898 précisent : «Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont auprès des Pouvoirs Publics les organes des intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription».

Selon l'importance de nos initiatives, selon la pertinence de nos interventions, selon le poids que nous représentons dans la richesse vive de notre Région, nous aurons contribué au succès de cette décentralisation.

Et puis ! Ne convient-il pas d'ajouter que notre expérience, le rodage qui nous a permis d'éviter bien des écueils seront des garde-fous précieux pour éviter des dérapages désastreux pour notre économie ?

Décentraliser est une idée attrayante, logique et généreuse. Pour autant, si le pouvoir de décision est mieux réparti vers la Région, en est-il de même de la richesse vive de la Nation ?

(suite en page 4)

EDITORIAL

(suite de la page 3)

Notre Bretagne est excentrée. Elle est riche : de par sa population laborieuse dont le désir de travailler au Pays apparaît de plus en plus, de par la vitalité de son agriculture dont la production trouve un prolongement dans une jeune industrie agro-alimentaire, de par l'imagination créatrice dans les techniques de pointe : composants électroniques, télématique, de par ses ports de pêche et son activité maritime générale.

La Bretagne dispose de richesses potentielles qui ne demandent qu'à s'épanouir, si on lui en donne les moyens.

En premier lieu, il lui faut disposer d'une Énergie qui est à la base de toutes les régions industrielles.

Par rapport à l'équilibre de l'Hexagone français, cela est une évidence. Plus tard, l'Histoire mesurera ce que l'insuffisance d'Énergie risque d'avoir coûté à cette Région dont le dynamisme n'est plus à démontrer.

Dans le strict cadre de nos attributions, il nous appartient de tout mettre en œuvre pour que nous apportions notre concours et participions à toutes les initiatives constructives.

Enfin, il faut nous rappeler que l'Avenir n'est pas derrière nous, mais... devant.

Rassurez-vous. C'est un Homme d'âge qui en témoigne.

BORNHAUSER MOLINARI & Cie
Constructions Industrialisées

démontables et récupérables à 100%

- *Bureaux*
- *Logements personnel*
- *Vestiaires*
- *Réfectoires, Cantines*
- *Infirmeries*
- *Ecoles, etc.*

L'ENSEMBLE REMIS CLEFS EN MAIN

stock permanent

Concessionnaire agréé BRETAGNE

Ets SOPRELA

146, rue du Général BUAT
44000 NANTES

Tél. 29 . 40 . 31 .

banque de bretagne

DES HOMMES COMPÉTENTS POUR VOUS AIDER A RÉSOUDRE VOS PROBLÈMES

100 AGENCES EN BRETAGNE ET EN RÉGION PARISIENNE

Plus de 2.500 guichets correspondants en France
où vous pourrez effectuer vos prélèvements hebdomadaires

INDUSTRIE

Politique industrielle: des choix pour la Bretagne

Sans relâche depuis une vingtaine d'années, le développement industriel a constitué l'objectif prioritaire des politiques économiques qui ont été appliquées en Bretagne. Comment en apprécier l'efficacité aujourd'hui si ce n'est en se référant à l'image un peu usée de la bouteille à moitié vide et de celle à moitié remplie...

Pour les uns il est facile de souligner que les emplois industriels ne représentaient en 1980 qu'environ 18 % de la population active bretonne, contre un peu plus de 26 % au niveau national. Les autres se contentent de rappeler que les mêmes chiffres étaient en 1962 de 13 % pour la Bretagne contre 30 % pour l'ensemble de la France.

Les effets des chocs pétroliers successifs et de la crise économique mondiale en général n'ont bien entendu pas davantage épargné la Bretagne que les autres régions. Il apparaît simplement que notre région dispose désormais d'une réelle capacité de résistance qui lui permet de maintenir le volume de ses emplois industriels alors que ce dernier s'est réduit à l'échelle nationale.

Il est en tout cas certain que l'industrialisation s'est opérée par étapes. D'abord dans un contexte général de croissance économique en associant les bénéfices des décentralisations et ceux du développement des entreprises régionales elles-mêmes, ensuite, depuis 1975, en repensant constamment les objectifs et les moyens.

En Bretagne, comme ailleurs le plus souvent, l'objectif de développement des activités industrielles et celui de création d'emplois ont été et demeurent étroitement liés. Il est certain que cette relation a été particulièrement vérifiée dans notre région disons entre les années 55 et 75.

Les effets paradoxaux de la crise

Depuis en Bretagne, comme partout ailleurs, le paysage a changé. Il a changé bien sûr avec la crise ; mais on peut affirmer qu'il aurait changé de toute façon ! Rappelons-nous, ce n'est pas si loin, à l'époque de la croissance soutenue, les perspectives de l'an 2000 étaient celles d'une société «post-industrielle». A l'image de la production agricole, la transformation industrielle aurait fini par freiner son expansion pour se contenter d'avoir à répondre aux nécessités techniques de l'existence, tandis que parallèlement le relais de l'activité aurait été pris par des secteurs de haut niveau en matière de services ou de recherche par exemple. De là à envisager la Bretagne comme «la Californie de demain»...

On parle beaucoup moins de ce schéma attirant depuis la crise. Et pourtant il semble en passe de se dérouler. En effet qui n'a pas en tête les impératifs actuels : augmenter la productivité, développer la recherche, systématiser l'innovation, développer les moyens de communication, favoriser les mutations technologiques, promouvoir l'automatisation.

Le paradoxe veut que ces thèmes qui constituaient avant 1974 autant d'objectifs à long terme, voire d'idéaux plus ou moins accessibles, se rapprochent aujourd'hui à une cadence inattendue il y a quelques années. Le problème est malheureusement que cette évolution est perçue surtout comme une dégradation dans la mesure où elle apparaît la plupart du temps comme synonyme de chômage.

Ce phénomène est tout à fait vérifié dans notre région où l'adaptation à la nouvelle donne a été particulièrement rapide. On peut même avancer que la Bretagne a réussi à définir une nouvelle politique industrielle parfaitement réaliste depuis l'apparition de la crise. Au principe de la décentralisation industrielle avant tout a succédé une période

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI INDUSTRIEL EN BRETAGNE *(Source : «Bretagne 82» - C.R.C.I. de Bretagne)*

U : 1 000 emplois	1954	1962	1968	1975	Est. 1981	Evolution %
Industrie	130	130	150	182	181	+ 39,2 %
Bâtiment - T.P.	68	77	104	103	102	+ 50,0 %
Total secondaire	198	207	254	285	283	+ 43,0 %
% de la population active	18,4	20,9	25,6	28,8	28,2	+ 9,8 points

plus imaginative mais aussi plus contraignante quant aux efforts à engager.

On doit à cet égard relever surtout la transformation profonde et rapide des mentalités, en particulier chez les responsables économiques et les chefs d'entreprises. Le développement industriel de la Bretagne est apparu soudain comme ne pouvant plus reposer que sur l'initiative propre de la région, et non plus sur des apports extérieurs. Mise en valeur des potentialités internes, recherche de nouvelles filières (plan minier, aquaculture...), définition d'axes préférentiels (l'agro-alimentaire, la mer, l'électronique au sens large), définition d'une politique originale de la recherche et de l'innovation ; efforts particuliers dans les domaines de la sous-traitance, de l'informatique, de l'exportation...

Il faudrait y ajouter la mise en place du système d'aides régionales (primes, usines-relais, prix des terrains industriels, fonds de garantie, prêts participatifs...). Enfin on ne peut passer sous silence le financement régional d'équipements, souvent plus important qu'ailleurs (prêts aux télécommunications, participation financière au gazoduc), la politique d'équipement maritime (réparation navale et équipements destinés au développement de l'agro-alimentaire) etc.

Les difficultés ont conduit à des solutions nouvelles telle la transformation à Redon des locaux de l'ex SNET-GARNIER en usine-relais à l'initiative de la C.C.I. de Rennes

Le bilan est impressionnant des initiatives qui ont eu pour but de combattre les effets d'une crise qui risquait de briser un développement fortement engagé.

Les résultats ne se sont pas faits attendre, tout particulièrement au niveau de l'emploi : la Bretagne est l'une des seules régions françaises, sinon la seule, à ne pas avoir perdu d'emplois industriels depuis 1974, tandis que la France entière en perdait environ 350 000 ...

Les efforts prodigués et l'imagination dépensée ont permis à la Bretagne de tenir bon, c'est-à-dire de maintenir son taux d'emplois industriels. Encore faut-il savoir que cette stabilité apparente couvre bien des mouvements de compensation entre les branches en développement et celles en déclin, bien des efforts de productivité. Au total l'appareil industriel de la région a été profondément transformé en l'espace de sept années tout du moins sur le plan qualitatif.

L'EMPLOI DANS LES BRANCHES INDUSTRIELLES EN 1980 *(Source : «Bretagne 82» - C.R.C.I. de Bretagne)*

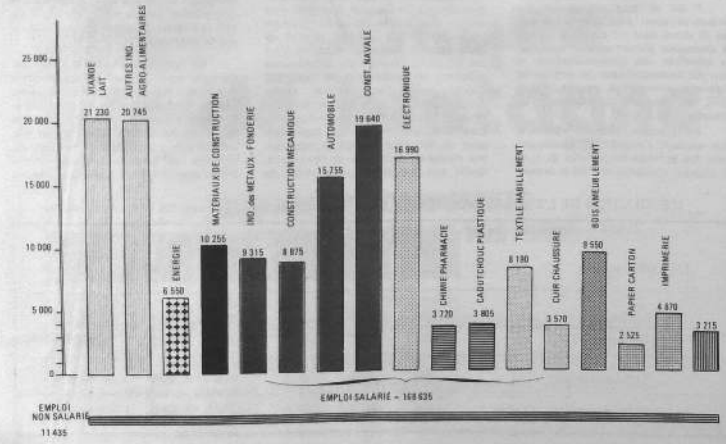

Les efforts de la région

Puisque notre propos d'aujourd'hui consiste avant tout à poser le problème de la politique industrielle régionale, il faut avant tout le faire dans la perspective désormais proche de l'élargissement des pouvoirs régionaux.

Mais dès maintenant, la Région, c'est-à-dire l'Établissement Public Régional, a su développer des efforts progressifs en matière d'industrialisation. Ces efforts ont porté avant tout, et conformément aux disposition légales sur les équipements. Le bilan est d'ailleurs considérable, la Région de Bretagne ayant su avant la lettre traiter sur le plan contractuel avec l'État ou les grandes entreprises nationales (téléphone, gazoduc, plan minier breton...).

Pour se rendre mieux compte des efforts de l'E.P.R. en faveur du développement industriel on peut distinguer les engagements budgétaires :

- au profit des équipements généraux (certains crédits portuaires, le gazoduc...)
- au profit des équipements immédiatement destinés à l'entreprise (usines-relais, aide à la commercialisation des terrains industriels)
- au profit des entreprises elles-mêmes (primes régionales à la création d'entreprises, fonds de garantie)
- dans le cadre du budget de la recherche (plan minier, crédits destinés notamment à la recherche électronique, informatique, océanologique, énergétique, etc)
- dans le cadre des études et des opérations promotionnelles
- au profit de la formation professionnelle (mais en distinguant bien ce qui peut dans ce secteur être réellement orienté vers le développement industriel)

Dans le cadre du budget 1981 de l'E.P.R. de Bretagne, le chapitre intitulé «aides à l'industrialisation et à l'emploi» recouvre pratiquement 29 millions de francs, soit un peu plus de 11,5 % du budget total de la Région. L'encadré ci-dessous reprend ces opérations ligne par ligne.

LES OPÉRATIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL INSCRITES AU BUDGET DE L'EPR EN 1981

Aides directes *Usines-relais*	*3 500 000 (1,4 %)* *(+ 3 000 000 DM1)*
Aide à la commercialisation des terrains	*4 500 000 (1,8 %)*
Primes régionales à la création d'entreprises	*9 500 000 (3,8 %)*
Fonds de garantie	*17 500 000 (6,97 %)*
Plan minier breton	3 000 000 (1,2 %)
Formation en vue de l'emploi	8 496 829 (3,38 %)
dont : *- Enseignement technologique (5 opérations CFA)*	*4 276 829*
- Formation des adultes	*2 420 000*
- Emploi des handicapés	*1 800 000*
Total	**28 996 829 (11,56 %)**

Poursuivre les efforts. . . et en imaginer d'autres !

Sans remettre en cause ce qui existe et qui a fait ses preuves, et tout particulièrement les aides directes, la politique industrielle régionale doit maintenant prendre en compte la toute prochaine extension des pouvoirs d'intervention économique de la Région. Elle doit aussi se fixer un certain nombre d'objectifs.

Il existe des «objectifs d'axes» : agro-alimentaire, activités maritimes, électroniques. Ne peut-on concevoir en leur faveur des politiques appropriés (différentes mais complémentaires de ce qui est entrepris en matière de recherche) ?

Il existe des «recommandations», notamment exprimées à l'occasion de la consultation sur le Plan intérimaire : le souhait des entreprises engageant un programme de développement ou d'adaptation de pouvoir obtenir des prêts bonifiés. Leur souhait également de pouvoir recourir, non à des aides en capital financier, mais à des moyens en «capital intellectuel» propres à favoriser les processus d'adaptation.

Il existe une «politique des pays» engagée en Bretagne, particulièrement nécessaire à la Bretagne Centrale. La notion même de pays semble connaître un regain d'intérêt avec le Plan intérimaire. Il existe parallèlement le souci de la mobilisation de l'épargne locale et de l'insertion de l'entreprise dans son environnement proche, ce qui équivaut à un autre type de mobilisation : celui de la population motivée et concernée par le développement d'une activité industrielle auquel elle participerait (des expériences existent en ce sens à l'étranger). N'est-ce pas là une voie nouvelle à expérimenter en Bretagne ?

Tenir compte des spécificités bretonnes

Il existe parallèlement des données propres à la Bretagne : c'est essentiellement la nature de son tissu industriel, constitué, dans une mesure très supérieure à la moyenne nationale, de PMI. Il n'existe en Bretagne, sur 8 000 établissements industriels fournissant de l'emploi, que 37 établissements de plus de 500 salariés, ou 138 de plus de 200. Inversement environ 2 750 entreprises se situent entre la taille artisanale (15 emplois) et les 200 salariés, procurant 48 % de l'emploi, contre 45 % aux premières, proportions très différentes de celles que l'on trouve à l'échelon na-

QUI EMPLOI QUI DANS L'INDUSTRIE BRETONNE ?

(statistiques ci-contre : 1980)

Taille des établists. (nombre de salariés)	Nombre d'établists	Nombre d'emplois salariés correspondants	%
0	6 871	0	0
1-5	4 986	11 875	6,6
6-9	840	6 664	3,7
10-19	696	10 005	5,5
20-49	721	19 657	10,9
50-99	313	23 310	12,9
100-199	182	26 954	14,9
200-499	105	28 651	15,8
500-999	22	53 271	29,5
+ de 1000	15		
Total	14 751	180 387	100

tional. Or ce sont ces entreprises qui ont le plus grand besoin d'adaptation et c'est également chez elles que l'on touche de plus près le problème de la succession, donc de la pérennité. Ces problèmes ne peuvent être éludés.

Autre donnée typique de ces entreprises régionales : leur insuffisance, ou leur manque de préparation sous l'angle de la dynamique commerciale. C'est là un trait hérité de l'histoire économique de la région, mais c'est évidemment un handicap dans un contexte de compétition internationale.

Dans le même ordre d'idées, mais cette fois sous l'angle technologique, il n'est pas inconcevable non plus de penser que certains niveaux atteints à l'étranger, ou que certains résultats de la recherche, soient transposables et exploitables, au moins dans le cadre d'activités de pointe (électronique, océanologie). L'ouverture de la région à l'extérieur devrait en ce sens être entendue, non pas comme une recherche immédiate de marchés, mais comme un moyen d'accéder à un niveau supérieur de technique et de production. Il est évident qu'à cette fin — à l'image de ce qu'a fait le Japon à grande échelle pendant de longues années — des missions permanentes à l'étranger seraient nécessaires.

Plus que jamais l'industrialisation demeure en tout cas à l'ordre du jour en Bretagne. L'addition des efforts a permis de remodeler en profondeur le paysage industriel de notre région. De nouveaux éclairages seront encore à trouver d'ici la fin des années 80... Prochainement nous essaierons de dégager quelques unes des voies dans lesquelles la Bretagne pourra engager son industrie en tenant compte du nouvel environnement politique et économique, national comme international. ■

groupe
michel le chapelier
ENGINEERING

Tous les techniciens regroupés pour assurer une analyse, un choix rationnel, une solution économique, une qualité esthétique et un suivi de chantier rigoureux.

BATIMENTS PROFESSIONNELS - BUREAUX - MAGASINS ET ENTREPÔTS - ATELIERS ET USINES - IMMEUBLES COLLECTIFS

11, rue Charles-Coulomb, Z.A. de la Hazaie, B.P. 31, 22360 LANGUEUX - Tél. (96) 33.52.53

FINANCIA

DETTES

Analyse et Assistance Administratives

Pour résoudre **SANS EMPRUNT** tous vos problèmes financiers :

FINANCIA
groupement régional
Direction Générale
Impasse Edmond Rostand
B.P. 51 - 29202 MORLAIX cedex
Tél. (98) 88.31.62

Artisans, commerçants, P.M.E., P.M.I. «Financia Dettes» a été créé pour défendre vos intérêts et solutionner vos problèmes **financiers,** directement avec vos créanciers. Apurement de votre passif, sans prêt, par moratoire amiable. *Information gratuite sur demande.*

L'offensive du bois

«Construction : l'offensive du bois» titrait l'un de nos quotidiens régionaux à propos de la manifestation «Le bois et la construction» organisée à Loudéac, le 1er octobre dernier, et s'appuyant sur la réalisation des 33 pavillons à ossature bois de la ZAC des Blinfeaux.

Maigré la pluie, plus de 500 professionnels — promoteurs, architectes, propriétaires fonciers, entrepreneurs, scieurs — se sont déplacés des quatre départements bretons et même de plus loin, pour pouvoir appréhender plus concrètement ce dont il est souvent question actuellement dans les revues professionnelles. Projection de film, visite de plusieurs chantiers, ainsi qu'une conférence-débat ont peut-être permis au maillon «construction», partenaire de la filière bois de faire un pas en avant ou tout au moins de prendre conscience de l'importance accordée par les professionnels, à la maison à ossature bois.

Cet intérêt se concrétise parfois, et le mardi 15 décembre dernier, la toute récente société «M.D. Construction» organisait une journée d'information sur les «maisons douces», maisons à haute isolation thermique par la technique de l'ossature bois, en présentant deux logements prototypes réalisés à Lorient-Kervaric, pour le compte de la SO.CO.BRET (Coop H.L.M.).

Nous ne reviendrons pas sur les avantages du bois dans la construction, déjà exposés dans un précédent numéro (N° 199), mais il est intéressant de signaler les démarches intellectuelles qui ont entraîné la constitution de «M.D. Construction».

Une situation parfois difficile

La fin des années 1970 et le début des années 1980 ont été marquées, en ce qui concerne le marché du logement à construire, par deux grands phénomènes

- le tassement de la progression de la demande,
- l'augmentation de la part du marché représentée par les grands constructeurs nationaux.

Le poids de l'investissement foncier et le coût du crédit sont venus ajouter encore à ce qu'une telle situation avait de délicat pour une P.M.E. du bâtiment.

On semble aboutir actuellement à un état de fait qui condamne les entreprises isolées à connaître les affres d'une conjoncture difficile cumulées à un double rétrécissement de la clientèle potentielle : les hausses de coût limitent le nombre de ménages susceptibles de se porter acquéreur d'un logement ; la restructuration de l'offre (et notamment l'importance acquise par les grands constructeurs) prive les P.M.E. d'une forte part des acquéreurs encore potentiels.

L'union fait la force

Dans un tel contexte, l'idée même de regrouper des P.M.E. pour leur permettre de réagir en leur donnant des moyens comparables à ceux dont disposent les plus favorisés que sont les grands constructeurs est une démarche intéressante et positive. Ici plus qu'ailleurs, l'union fait la force.

Pour assurer cette force, 11 entreprises en bâtiment de Bretagne se sont donc regroupées en société anonyme coopérative à capital et personnel variables autour de M. Roland Magnier, le P.D.G. de M.D. Construction.

Géographiquement bien répartis, ces différents adhérents ont pour nom :

- Baticarmor à St-Brieuc,
- Bonnot à Perros Guirec
- Callac à Lanvollon
- Fily à Vannes
- Guillerm à Plouvorn
- Le Chêne à La Gacilly
- Le Couillard à Saint-Nicolas du Pelem
- Le Logis d'Armor à Châteaulin
- Magnier à Caudan
- Palud à Plomeur
- Société Loudéacienne du Bâtiment à Loudéac

Totalisant plus de 1200 emplois, ce groupe constitue effectivement une force importante qui peut permettre de penser en toute objectivité que la maison à ossature bois est un marché porteur.

D'ores et déjà, il faut que les autres partenaires de la «filière bois construction» situés en amont soient aussi persuadés des possibilités nouvelles qu'apporte ce «nouveau» procédé de construction, bien que les maisons à colombages, — encore nombreuses dans bon nombre de villes ou villages de la région — démontrent que les constructions utilisant une structure porteuse en bois ne datent pas d'hier ! ■

Une bourse des déchets industriels

La valorisation de certains déchets industriels et commerciaux est assurée soit par une réutilisation au sein de l'entreprise soit par l'intermédiaire d'un récupérateur professionnel. Les résidus ou déchets qui suivent ces deux filières sont des produits bien déterminés dont les techniques de valorisation sont bien connues. Ce sont par exemples : les métaux ferreux et non ferreux, les papiers, etc.

A côté de ces résidus, l'entreprise produit d'autres résidus contenant des substances plus ou moins valorisables, en quantité plus ou moins importante, et pour lesquels aucun circuit de valorisation n'existe. Ces résidus sont stockés puis éliminés aux frais de l'entreprise, alors que ces produits pourraient être valorisés par d'autres entreprises. Ce sont par exemple les différents types de bois, certains emballages en matière plastique des produits chimiques usagés mais conservant des propriétés intéressantes, certains résidus de l'industrie agro-alimentaire, etc.

Aussi, pour permettre aux industriels, artisans et commerçants producteurs de déchets de faire connaître à des tiers, l'existence de résidus qu'il est possible d'acquérir à titre gracieux ou non, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne, en collaboration avec les différentes Chambres de Commerce et d'Industrie, a créé **la Bourse des Déchets Industriels de Bretagne.**

Ce service est mis *gratuitement* à la disposition de tous les industriels de la région et de façon *confidentielle*, les annonces regroupées dans un bulletin périodique (lié à «la Bretagne Industrielle») seront codées.

Le service de la Bourse bénéficiera de l'aide d'un ingénieur de l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des déchets (A.N.R.E.D.), ce qui permettra d'apporter aux industriels une assistance technique pour la valorisation de leurs déchets.

Le règlement de cette bourse est inspiré des expériences en cours dans d'autres régions. Ainsi les contacts seront facilités avec ces diverses bourses: si certains déchets ne trouvent pas preneurs dans la région, ils pourront être proposés aux industriels d'autres régions.

D'autre part, à l'initiative de l'Association Patronale et Consulaire de Bretagne, et afin de compléter l'action de la Bourse des Déchets, un inventaire des déchets industriels de Bretagne sera entrepris, au printemps 1982. Cet inventaire permettra de connaître la nature et les quantités de déchets produits en Bretagne et d'élaborer des structures au niveau régional afin de faciliter l'élimination des déchets qui ne peuvent être valorisés.

Pour ces deux actions, votre collaboration contribuera à leur succès.

COMMENT FONCTIONNERA LA BOURSE

Lorsqu'une entreprise dispose d'un produit dont elle souhaite se défaire (ou bien qu'elle désire se procurer), elle demande à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie dont elle est ressortissante un formulaire d'offre (ou de demande) de résidus qu'elle complète en inscrivant : la nature du produit, ses caractéristiques techniques et chimiques, la quantité, le conditionnement, le type d'échange souhaité, etc.

Puis, elle retourne ce formulaire à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie concernée qui le communiquera à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

Les offres et les demandes reçues par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne seront collationnées et classées de façon strictement confidentielle sous un numéro de code qui garantit l'anonymat absolu des entreprises qui les ont transmises.

Affectées de ce numéro de code, ces offres et demandes seront portées à la connaissance des utilisateurs existants ou potentiels par l'intermédiaire du bulletin périodique.

Les personnes intéressées par une annonce communiqueront leurs références au secrétariat de la Bourse des Déchets à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne.

L'auteur de l'annonce autorisera ou non le secrétariat de la Bourse à transmettre ses références aux personnes intéressées, dans le cas d'un refus, le secrétariat de la Bourse communiquera à l'auteur de l'annonce les références des personnes intéressées ; dans tous les cas, il appartient à l'auteur de l'annonce d'informer le secrétariat de la Bourse du résultat de la démarche.

Les annonces pourront être publiées dans plusieurs bulletins successifs.

Ainsi dès maintenant, vous pouvez faire parvenir vos offres et vos demandes de résidus en contactant le Service Industrie de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Ces annonces constitueront la matière de premier numéro du bulletin (parution prévue février 1982).

Fénelon assurances
Robert Le Person - h.e.c.
Claude Pinçon
Jacques Duprez
ASSUREURS D'ENTREPRISES
3, rue fénelon b. p. 179 56104 lorient cédex tél. (97) 64.29.21

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

Par téléphone, nous vous demanderons de préciser, dans la mesure du possible :

- la nature du résidu,
- les caractéristiques physiques (solide, liquide, pâteux) et les caractéristiques chimiques (pouvoir calorifique, etc.),
- la quantité disponible,
- le conditionnement (vrac, sacs, palettes, fûts, etc),
- le type d'échange souhaité (enlèvement quotidien, mensuel, annuel, une fois pour toutes, etc. don ou vente).

Ces renseignements permettront de préciser l'annonce.

Par la suite, vous aurez à votre disposition des formulaires d'offre ou de demande.

— Formation informatique générale (initiation et études de langages : GAP, COBOL, BASIC).
— Formation informatique spécialisée : métiers de la viande (abattoirs industriels, négociants, ateliers de transformation, gestion industrielle).
LOGICIELS ET SERVICES INFORMATIQUES
78 RUE LA FONTAINE 22360 TREGUEUX TEL. 96/61.87.06
Mise en place de progiciels spécialisés : viande en gros, maraîchage, négoce avec gestion de stock, paye, comptabilité.
LOGICIELS ET SERVICES INFORMATIQUES
78 RUE LA FONTAINE 22360 TREGUEUX TEL. 96/61.87.06
Centre de traitement sur matériel IBM :
- Traitements statistiques de disquettes (compatibles 3740).
- Mailing (étiquettes adresses).
- Routage.
- Comptabilité.
ET SERVICES INFORMATIQUES
TAINE 22360 TREGUEUX TEL. 96/61.87.06
Conseil informatique
Études et développements sur mesure
Spécialistes IBM série 1, IBM 34, NIXDORF, intertechnique, N.C.R.
LOGICIELS ET SERVICES INFORMATIQUES
78 RUE LA FONTAINE 22360 TREGUEUX TEL. 96/61.87.06
L.S.I. CONSEIL, 78, rue La Fontaine 22360 TRÉGUEUX Tél. : (96) 61.87.06
(N° d'agrément pour la FORMATION CONTINUE : 53.22.00312.22)

La CIMAP: votre partenaire informatique

Activité primordiale dont les possibilités infinies permettent de résoudre les multiples problèmes posés par la gestion d'une entreprise, l'informatique est en voie de conquérir la société contemporaine. Cependant, l'utilisation de ses services sur un matériel compliqué et coûteux pourrait s'avérer laborieuse et onéreuse si cette mission n'était confiée à des spécialistes capables de maîtriser ses performances.

En 1969, en Bretagne, comme partout ailleurs, c'est un peu l'aube de l'informatique. Toutefois, à Dinan, une société prestataire de services n'hésite pas à se lancer dans cette voie difficile mais prometteuse : c'est CIMAP INFORMATIQUE.

A l'époque une certaine méfiance entoure encore l'informatique dont seules quelques professions y ont recours. C'est le cas, notamment, des cabinets d'expertises comptables dont le volume de travail ne peut être traité avantageusement que de cette façon. Aussi, la CIMAP s'emploie-t-elle tout d'abord à étendre son champ d'action aux entreprises dont les activités ont un besoin impérieux d'exploitation de données, de comptabilité, de fichiers, etc avec un ordinateur conçu pour des traitements «batch», c'est-à-dire sur place.

Bientôt, au printemps 71, la croissance de la CIMAP exige la création d'un atelier de saisie de données de 11 personnes et quelques mois plus tard l'arrivée d'un nouvel ordinateur provoqué un essor prodigieux de la société puisque par la suite 19 personnes sont employées à la saisie de données en compagnie d'un analyste, un programmeur et un opérateur.

Entreprise de conception moderniste, CIMAP INFORMATIQUE a toujours su préserver son avenir tout en restant une société indépendante. Et il faut reconnaître que c'est sans doute cette orientation qui lui a permis d'aborder les grandes mutations avec beaucoup de lucidité. Dans cette optique et depuis le mois d'août 81 CIMAP s'est dotée d'un matériel CII HONEYWELL BULL DPS 4 de forte puissance dont l'unité centrale comporte 1 024 Ko. Trois disques amovibles avec une capacité de 300 000 000 d'octets chacun et deux bandes magnétiques 800/1 600 B.P.I. complètent l'ensemble avec une imprimante dont la vitesse est de 800 lignes/minute.

Cet ordinateur permet d'offrir aux chefs d'entreprises une gamme de solutions absolument variées qui va du traitement à façon apprécié par plus de 250 clients, à la connexion à distance de terminaux. Ce qui donne la possibilité à certaines sociétés d'interroger et mettre à jour leurs fichiers et également de récupérer à domicile les documents traités, tels que bulletins de salaires, factures, etc. Cependant, pour des travaux plus simples, CIMAP INFORMATIQUE reste toujours le spécialiste incontesté de la saisie de fichiers (bandes, disquettes et cartes) à partir d'un multiclavier CMC, de même que l'implantation et l'installation de micro-ordinateur clef en main.

A l'heure actuelle, avec un personnel de 28 personnes dont un chef de projet, deux analystes, deux programmeurs et deux opérateurs, on peut estimer que CIMAP INFORMATIQUE a atteint sa vitesse de croisière ce qui lui permet de résoudre tous les problèmes afférents aux entreprises dans n'importe quelle branche d'activité. En effet, CIMAP INFORMATIQUE peut se charger de l'étude des besoins, de l'analyse, de la programmation et de la mise en place des systèmes tout en assurant par la suite la maintenance des logiciels et du matériel.

CIMAP - INFORMATIQUE
11, Place du Champ Clos — B.P. 127
22103 DINAN — Tél. (96) 39.12.41

Informatique et commerce

L'informatique, il y a une dizaine d'années n'était accessible qu'aux grosses entreprises, maintenant il est normal que chacun se pose la question **«m'est-elle utile ?».**

Les fantastiques progrès réalisés dans le domaine de la miniaturisation des composants, l'abaissement des coûts qui en est résulté, l'amélioration des techniques de transmission des données ont permis à cette technique d'être utilisable par bon nombre de magasin de détail.

Les problèmes de gestion que se posent les dirigeants d'entreprises commerciales trouvent suivant leur taille des solutions diverses. Elles vont de la caisse enregistreuse au mini-ordinateur en passant par les micro-ordinateurs et l'utilisation de centres de traitement à façon. Les dirigeants se trouvent souvent peu armés en face des choix à effectuer et fréquemment choisissent un matériel sans avoir, au préalable, fait faire d'étude d'opportunité par un cabinet extérieur.

Cet investissement a pour but de recenser l'ensemble des besoins de l'entreprise commerciale et de lui éviter des choix hâtifs et pas assez motivés.

L'informatisation d'une entreprise est toujours une étape difficile à franchir. Il faut donc pour réussir à passer ce cap avoir une démarche méthodologique alliant la recherche d'informations, les études, l'organisation et la formation.

L'utilisation de l'informatique dans le commerce

Le secteur du commerce représente 15 % du parc informatique (source Bipe). A partir d'une analyse portant sur les établissements de 6 salariés, ou plus, le commerce représente 12 % des dépenses informatiques réalisées en France en 1980. L'on remarque également que le pourcentage d'établissements informatisés par rapport au nombre total d'établissements est de 5,8 % c'est-à-dire 10 % de commerces de gros, 2,5 % de commerces de détail.

Dans le commerce de gros, c'est la section alimentaire 11,5 % qui est la plus informatisée par rapport à la moyenne (10 %) en raison de l'importance du stockage.

Dans le commerce de détail, les établissements non alimentaires sont suréquipés par rapport à la moyenne en raison de l'importance des grandes surfaces et des entreprises de vente par correspondance qui possèdent 70 % des sites informatiques.

Les établissements de détail spécialisés (toutes catégories) sont sous équipés en informatique, ce qui constitue une faiblesse vu le nombre élevé des établissements et de la diversité des activités.

Il faut savoir pourtant que la gestion commence à la caisse enregistreuse et qu'il est de plus en plus nécessaire de suivre de près l'évolution de son entreprise. Les réactions du dirigeant doivent être rapides et ses décisions motivées. L'informatique peut l'y aider.

Le mois prochain, nous présenterons les applications de l'informatique, les secteurs qui l'utilisent, et les actions régionales mises en place dans ce domaine. ■

DESSIN
TECHNIQUE
GESTION

ON NOUS FAIT CONFIANCE DANS DES CAS DIFFICILES.

SOGEREL
Informatique
12 RUE DUHAMEL
35100 RENNES
(99) 30 32 45

L'INFORMATISATION DES PROFESSIONS DE LA PECHE

A l'initiative de l'Agence de l'Informatique un rapport a été récemment réalisé pour évaluer les possibilités d'informatiser les professions de la pêche. Ce document recommande une stratégie qui intéresse au premier point la Bretagne :

- ♦introduire progressivement l'informatique en préservant les possibilités d'évolution ;
- ♦entreprendre un effort massif de sensibilisation et de formation pour faire comprendre aux partenaires les partis nouveaux qu'offre l'informatique ;
- ♦profiter d'opportunités ponctuelles pour faire évoluer l'organisation des circuits de production et de commercialisation.

Au vu de ces objectifs, il recommande une série d'actions et d'études :

- des actions d'informatisation prioritaires directes : saisie unique des transactions en criée, centralisation et diffusion rapide des cours en criée, comptabilité analytique pour groupements de gestion, sensibilisation et formation ;
- des actions d'informatisation ponctuelles qui ne remettent pas en cause les procédures actuellement en vigueur dans les professions de la pêche ;
- des études prioritaires préalables à d'autres actions : informatique et télématique avec une remise en cause possible du système de vente, constitution et mise à disposition de banques de données, optimisation des conditions de pêche ;
- des études techniques préalables nécessaires : manutention, reconnaissance et tri des espèces, automatisation de la chaîne de mise en conserve des poissons.

ORDIFRANCE OUEST

«en informatique, oubliez les mots, écoutez les hommes.»

ORDIFRANCE OUEST, Société présente depuis 12 ans en BRETAGNE, assure son développement sur une forte compétence humaine régionale, associée aux importants moyens techniques du Groupe CISI.

ORDIFRANCE OUEST des hommes pour vous aider à mieux choisir.

Choisir la solution informatique la plus efficace et la plus rentable, tous éléments de jugement en main, tirer le meilleur parti des ressources informatiques utilisées, organiser le développement du système en fonction d'un besoin nouveau, évaluer l'incidence de l'informatisation sur les plans humain et financier, telles sont les caractéristiques majeures d'un type de service qui se veut avant tout adapté à votre Société.

L'équipe d'ORDIFRANCE OUEST vous offre cette assistance, avec des ingénieurs qui ont acquis une solide expérience des techniques, des matériels et des solutions informatiques et qui sauront vous éviter bien des écueils, lors de la mise en place de vos applications informatiques.

Une équipe renforcée et une structure opérationnelle

De véritables ingénieurs - solutions qui vous offrent une double compétence :

- la connaissance des problèmes propres à votre secteur d'activité,
- la maîtrise des solutions informatiques les plus avancées et les plus efficaces.

photo Le Conlet Rennes

salle ordinateur

Du conseil dans l'élaboration de votre plan informatique à la réalisation et la mise en place des logiciels sur les équipements choisis, des ingénieurs d'ORDIFRANCE OUEST et des spécialistes du Groupe CISI pourront vous aider à franchir les différentes étapes :

- études d'opportunité
- shéma directeur
- élaboration des cahiers des charges
- réalisations des logiciels standards et spécifiques
- maintenance des systèmes.

et à mettre en œuvre des techniques très sophistiquées telles que :

- ingénierie de réseau
- système d'exploitation

Dans chaque activité, des réalisations ajustées aux besoins

Dans tous les secteurs d'activité : Banque, Administration, Industrie, Travaux Publics, Distribution, Centres de Gestion, Services, ORDIFRANCE OUEST étudie votre organisation et votre fonctionnement afin de mettre en place, en collaboration étroite avec les responsables, les matériels et les logiciels les mieux adaptés à vos besoins actuels et futurs.

De la gestion comptable, financière ou commerciale, aux applications industrielles, scientifiques ou de bureautique, l'équipe d'ORDIFRANCE OUEST propose tout un éventail de prestations allant du service - bureau à la mise en place de systèmes informatiques autonomes, en privilégiant les solutions d'informatiques distribuées associant service bureau, temps réel, mini et micro ordinateur connecté.

ORDIFRANCE OUEST, qui s'attache à intervenir avec des moyens et une organisation industrielle, utilise des outils méthodologiques propres aux techniques informatiques (METATI - PROTEE) ainsi qu'un grand nombre de modules standards adaptés à plusieurs types de matériel.

photo Le Conlet Rennes

M. Roland DUFOUR

ORDIFRANCE OUEST alliée au GROUPE CISI - un ensemble de moyens complémentaires

Alors que l'autonomie de traitement est assurée par un ordinateur IBM 4331 situé à Rennes, il existe via le réseau CISINET, une liaison permanente avec tous les ordinateurs du Groupe CISI pour traiter à partir de la Région OUEST toutes les applications particulières qui nécessitent des logiciels ou des matériels spécifiques.

Par ce réseau vous avez accès à des logiciels complexes, parfaitement éprouvés, et vous bénéficiez de l'assistance d'ingénieurs spécialisés dans la quasi-totalité des marchés actuels de l'informatique :

- calculs industriels et techniques
- conception assistée par ordinateur
- gestion de production
- banques de données
- ingénierie des systèmes.

Le GROUPE CISI : une des premières SSCI Européenne

Le Groupe CISI, présent en Bretagne par sa filiale ORDIFRANCE OUEST et son agence de Nantes, a une position de tout premier plan parmi l'ensemble des SSCI Européennes, position confirmée par les chiffres et les faits suivants :

- 2 100 collaborateurs
- 700 millions de chiffre d'affaires en 1980
- 12 centres de calcul
- 65 agences et filiales en France et à l'étranger.

Ordifrance ouest

63, AVENUE DE ROCHESTER
B.P. 1101 - 35014 RENNES Cedex
Tél : (99) 36.23.40

GROUPE CISI

L'activité industrielle vue par les chefs d'entreprises eux-mêmes

Au niveau national, la reprise de la consommation des ménages, amorcée en septembre et confirmée en octobre, semble s'être ralentie en novembre, sauf dans quelques secteurs, comme l'électro-ménager, le textile-habillement et l'automobile. La hausse des revenus sociaux, la baisse des taux d'épargne et l'anticipation des hausses des prix prévisibles, qui ont stimulé la demande des ménages au cours des derniers mois, ont déjà épuisé une large partie de leurs effets.

Le raffermissement de la demande jusqu'à ces dernières semaines ne s'est finalement pas traduit par un redressement sensible de l'activité en amont. C'est un déstockage, et non une hausse de la production, que l'on a observé jusqu'à présent dans la plupart des industries intermédiaires, sidérurgie, chimie et plastiques faisant en partie exception.

Les investissements dans l'industrie n'ont pas repris et la plupart des industries d'équipement restent fortement déprimées. Rien de positif n'est d'ailleurs attendu avant plusieurs mois, compte-tenu du décalage habituel entre la reprise de la consommation et celle de l'investissement.

Dans notre région, les prévisions assez peu optimistes des industriels pour novembre se sont dans l'ensemble vérifiées. La demande a été peu soutenue et a régressé dans la plupart des industries de biens intermédiaires et de biens d'équipement. Dans la confection et la chaussure, et dans le secteur agro-alimentaire (conditionnement de volailles excepté), le volume des commandes passées a été cependant relativement correct.

Industries de biens de consommation

A l'exception de la conserverie de poissons, marquée par les fermetures habituelles pour congés, les autres industries agro-alimentaires doivent maintenir ou très légèrement (aliments du bétail) accroître leur production, malgré un certain recul de la demande (biscuiterie, produits laitiers).

Peu de changements sont attendus par les industriels de l'habillement : dans la bonneterie et surtout la confection, les commandes de réassortiment et d'articles printemps-été doivent rentrer de façon satisfaisant et quelques hausses de production sont attendues, notamment dans le secteur «imperméables» qui a bénéficié d'une bonne demande en novembre.

Grâce à la hausse des demandes en novembre, la production de chaussures «classiques» et «pieds sensibles» doit s'accroître, mais janvier s'annonce plus difficile, les rentrées de commandes devant chûter en décembre.

Le même phénomène aura lieu, selon le rythme saisonnier, pour les articles «sports-détente» dont la production sera affectée par la fermeture des usines pour congés (5è semaine). Production et demande de pantoufles doivent se maintenir à un niveau correct.

Industries des biens intermédiaires

Peu optimistes à nouveau sur l'évolution de la demande qui doit régresser dans la plupart des secteurs, à l'exception du verre, du kaolin, des pièces en caoutchouc et du papier-carton (sauf pour les papiers minces et spéciaux), les industries s'attendent aussi à une baisse assez générale, mais modérée, de la production.

Ce sont encore les activités liées au bâtiment qui seraient les plus touchées (granit, granulats, matériaux de construction, bois), ainsi que la fabrication d'engrais (sauf dans le Finistère) les industries polygraphiques, la fabrication d'emballages en bois et de peintures.

Malgré un fléchissement de la demande, l'activité de l'ameublement, très inégale d'une entreprise à l'autre, se maintiendrait à un niveau correct.

Industries des biens d'équipement

La production reste orientée à la baisse, mais la tendance est moins nette que les mois précédents et on peut prévoir une certaine stabilité dans la médiocrité.

Des baisses de production sont attendues dans divers secteurs : construction téléphonique, construction navale (petits et moyens chantiers de construction pour la pêche), petites fonderies (non liées à l'automobile), boulonnerie-visserie, construction métallique, chaudières, emballages métalliques (congés saisonniers) ; une baisse des commandes et de la production est également prévue pour les petits appareils électro-ménagers qui bénéficialent d'une conjoncture très favorable depuis la rentrée.

Ce n'est que pour la fonderie liée à l'automobile et pour la fabrication de machines pour le travail de la pierre qu'une amélioration de l'activité est escomptée.

LES TENDANCES

Salaisonnerie (sais.)
Réparation navale

Conditionnement de volailles (sais.)
Confection
Chaussure
Fonderie

Industrie du lait
Conserverie de légumes
Aliments du bétail
Biscuiterie
Kaolin
Ameublement
Papier-carton
Verre
Transformation des plastiques
Carrosserie automobile
Chaudronnerie
Construction mécanique
Mécanique générale

Granit
Granulats
Matériaux de construction
Travail mécanique du bois
Industries polygraphiques
Construction électrique et électronique
Construction navale

Conserverie de poissons (sais.)
Engrais
Articles métalliques

CRÉEZ : *nous installons*
PRODUISEZ : *nous maintenons en bon état de fonctionnement vos installations*

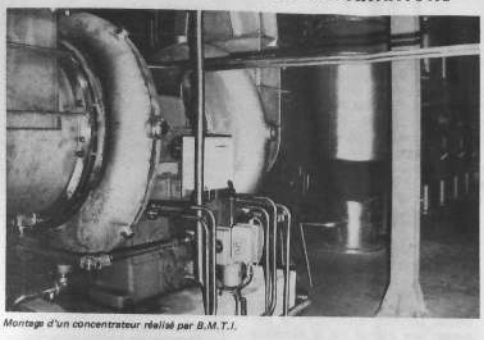

Montage d'un concentrateur réalisé par B.M.T.I.

Conscients du très grand intérêt porté pour les travaux concernant les contrats de maintenance industrielle, nous modernisons ces installations.

Notre personnel hautement qualifié, nous pousse à rechercher sans cesse des travaux de plus en plus sophistiqués.

A l'heure actuelle, le métier de chef d'entreprise se conçoit comme celui d'un fonceur, aussi nous mettons à votre disposition des moyens techniques et humains.

B.M.T.I. S.A.
LA VITESSE SUPÉRIEURE

Nos investissements :	
ouvriers qualifiés :	24
agent technique ou chef d'équipe :	6
encadrement :	3
administratifs :	2
matériel + outillage :	400 000 F
véhicules :	10

Créée le 1er Juillet 1981

Bretagne Maintenance
BMTI
Tuyauterie Industrielle

9, boulevard Beaumont
35100 - RENNES
Tél. (99) 30-14-91

Rénovation du port de Saint-Brieuc

Depuis plusieurs mois que sont engagées toutes les études sur la rénovation du port du Légué à leur terme.

A partir de la deuxième quinzaine de janvier, il sera possible de consulter — sur rendez-vous — au Centre de Documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ensemble des dossiers :

- **Étude technique** au Laboratoire Central d'Hydraulique de France ;
- **Étude écologique** au Centre Océanologique de Bretagne ;
- **Étude économique** réalisée au niveau de responsables départementaux;
- **Étude économique et financière** du Bureau Central d'Études d'Outre-Mer.

L'ensemble des plans sera également affiché et mis à la disposition des personnes intéressées.

Ces études seront à étudier sur place, toutefois des photocopies payantes pourront éventuellement être délivrées. ■

Un nouveau dynamisme pour la délégation de Lannion

Les ressortissants de la région lannionnaise vont bientôt bénéficier d'une décentralisation plus complète des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie. En effet, les permanences suivantes seront à leur disposition dès le mois de janvier 1982 :

- une permanence du conseiller industriel (M. Meubry) : tous les mercredis matins ;
- une permanence du conseiller pour le commerce extérieur (M. Creignou) : le 1er mercredi matin du mois ;
- une permanence du conseiller à l'hôtellerie-restauration (M. Névo) : les 1er et 3e jeudi de chaque mois ;
- une permanence de la conseillère sociale (Mme Poilvet) : le 3e jeudi du mois.

Par ailleurs, la délégation continuera à fonctionner comme de coutume : M. Beilec, responsable de la délégation, recevra tous les ressortissants et traitera plus particulièrement les problèmes commerciaux. Très prochainement, le poste de secrétaire, occupé par Mme Jégou, doit être transformé en emploi à temps complet, ce qui permettra de mieux satisfaire les besoins importants de la région lannionnaise.

Un schéma départemental de desserte commerciale par les commerçants et pour les commerçants

Monsieur le Ministre du Commerce et de l'Artisanat a souhaité que soit élaboré, par département, en concertation avec les professionnels, un document présentant les orientations à retenir pour le développement des diverses formes de commerces en fonction des besoins des consommateurs et compte tenu de l'état de l'équipement commercial existant.

En ce qui concerne le recensement des commerces, le Fichier Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie peut donner un certain nombre de renseignements sur les établissements mais très rarement sur la surface de vente. Le simple bon sens indique donc que des orientations ne peuvent être définies sur la desserte commerciale des Côtes-du-Nord si l'on ne s'inquiète pas au préalable de connaître le plancher commercial.

Ces prochaines semaines une grande enquête va donc être lancée dans les Côtes-du-Nord : chaque commerçant sera invité à communiquer à la Chambre de Commerce et d'Industrie sa surface de vente et le nombre de salariés qu'il emploie. A partir de ces éléments, la Chambre de Commerce et d'Industrie pourra présenter la réalité du Commerce dans les Côtes-du-Nord, mieux montrer aussi l'importance économique de cette activité et avoir des éléments plus justes pour éclaircir certaines décisions.

Bientôt...

COMMERCE 2022
COMMERCE 2022
COMMERCE 2022

Faire soi-même sa vitrine : c'est possible !

Personnes concernées

Cette session s'adresse aux commerçants (es) et aux employés (es) désirant s'initier aux techniques de l'**étalage** et pratiquer eux-mêmes la présentation en vitrine.

Objectif et contenu

Cette session constitue une initiation aux techniques de l'étalage.

Les participants volent tous les éléments pratiques, indispensables à l'application des techniques enseignées :

- l'étalage, pourquoi ?
- rôles et aspects de l'étalage,
- les régles de groupement,
- les couleurs, les matériaux,
- l'éclairage, les décors.

Les deux premières journées sont plus spécialement consacrées à l'approche théorique de ces principaux aspects. Cette partie est illustrée par des exemples et des cas réels à l'aide d'un montage audio-visuel. Chaque photographie étant largement commentée.

Les autres journées sont consacrées à des travaux pratiques dans une salle spécialement aménagée. Les participants s'entrainent à la pose et à la présentation en vitrine des marchandises apportées par les participants.

Parallèlement, des thèmes de décors saisonniers et d'actualité sont étudiés pour la réalisation des présentations.

Journées FLASH-INFORMATION

NÉGOCIER AVEC SON BANQUIER → LE 18 JANVIER à SAINT-BRIEUC

NÉGOCIER AVEC SON BANQUIER → LE 25 JANVIER à LANNION

ENTREPRISES INDIVIDUELLES OU SOCIÉTÉS → LE 8 FÉVRIER à SAINT-BRIEUC

GROUPEMENTS D'ACHAT FRANCHISE COOPÉRATIVE → LE 15 FÉVRIER à LANNION

Pour tout renseignement :

SAINT-BRIEUC : 94-20-94
LANNION : 37-91-49

Calendrier

lundi 25 janvier
lundi 1 mars
lundi 29 mars
lundi 26 avril
lundi 24 mai

Animation

Le programme «étalage» est assuré par M. Rault, étalagiste diplômé de l'École des Arts et Métiers de Vevey (Suisse).

Frais de participation

Pour les entreprises de plus de 10 salariés, le droit d'inscription est de 1 700,00 F. T.T.C.

Pour les entreprises de moins de 10 salariés adhérentes au F.A.F.T.I.C., le droit d'inscription est de 950,00 F. T.T.C.

Renseignements complémentaires

Les cours sont dispensés :

Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes du Nord
Centre de Formation rue de Guernesey
22009 Saint-Brieuc
Tél. (96) 94-20-94

Bientôt...

COMMERCE 2022

Libre-service : le Morbihan parmi les départements les mieux équipés

Au moment où M. André Delelis, Ministre du Commerce et de l'Artisanat a demandé aux départements d'établir «une carte des équipements commerciaux existants» et plus spécialement celle des supermarchés et hypermarchés, «L'Institut Français du Libre-service» publie son «Atlas» annuel. Les chiffres publiés par L.S.A. correspondent, à quelques différences près, à ceux de l'inventaire effectué par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan en liaison avec la Direction Départementale de la Concurrence et de la Consommation. La carte et les chiffres publiés en page ci-après, ont été établis par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan. Plus éloigné du terrain, l'Institut Français du Libre-service offre néanmoins l'avantage très important de permettre une comparaison homogène dans le temps et dans l'espace.

C'est ainsi qu'en reprenant l'«Atlas» de 1974, première année de fonctionnement des Commissions d'Urbanisme Commercial, on constate que de 1974 à 1982 le Morbihan est passé du 45è rang au 17è rang des départements français pour la densité d'équipement en libre-service hyper et supermarchés compris, mais supérettes non comprises. Au 32è rang des départements français au 1er janvier 1981 pour la population (574 200 habitants), le Morbihan est donc largement équipé en libre-service. La densité moyenne française en m2 pour 1 000 habitants était de 66 en 1974 et de 115 en 1982. La densité moyenne morbihannaise était de 61,5 en 1974 et de 136 en 1982, supérettes non comprises. Or le Morbihan est, avec quelques 104 supérettes représentant quelques 20 800 m2 de surface de vente (chiffres Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan), un des départements français où ce type de magasins est le plus représenté. Le Morbihan était au 3è rang en France pour les supérettes écrivait la revue «Libre-Service-Actualités» en 1980.

Des supermarchés littoraux et ruraux

Le caractère touristique et maritime du Morbihan explique en grande partie un équipement aussi important en libre-service de toute taille. La comparaison nationale ne tient pas compte des retombées commerciales importantes du tourisme. Or «L'observatoire économique de Bretagne» a chiffré en 1980 avec précision cet apport estival. Pendant les mois de juillet et d'août, 13 400 000 journées de vacances ont été prises dans le Morbihan. Les 530 000 estivants, qui ont résidé en moyenne 25 jours dans le département, ont dépensé pour leurs achats alimentaires et non alimentaires, quelques 470 millions de francs. La lecture de la carte des supermarchés montre bien le développement de l'équipement en libre -service sur le littoral, en particulier dans la réglon d'Étel, de Quiberon, de Carnac, et dans la presqu'île de Rhuys. Tous ces supermarchés ne sont d'ailleurs pas toujours ouverts l'hiver. Dans le classement de L.S.A., la Loire Atlantique, le Finistère, la Charente Maritime et la Gironde précèdent le Morbihan, confirmant ainsi ce phénomène spécifique d'attirance du consommateur et donc du vendeur par la mer. Naturellement les centres urbains de Lorient et de Vannes sont particulièrement équipés. Mais il faut constater, deuxième phénomène spécifique au Morbihan et à quelques autres départements, la vitalité des chefs lieux de cantons ruraux comme Plouay, Baud, Locminé, Josselin ou encore Questembert et La Gacilly. Dans cette équation morbihannaise, il ne faut pas oublier une structure urbaine diversifiée avec les pôles d'attraction, qui sont loin d'être secondaires, de Pontivy, Ploërmel et Auray. Ces trois villes sont dotées soit d'un hypermarché (Pontivy), soit d'un projet d'hyper autorisé par la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial (Auray), soit d'un équivalent hypermarché avec deux supermarchés concurrents de 1 200 m2 (Ploërmel).

La Commission Départementale d'Urbanisme Commercial : filtrer sans bloquer

Toute cette expansion de la grande, moyenne et même petite distribution en libre-service, car il y a de nombreux moyens et petits commerçants indépendants dans cette forme de distribution, s'est donc produite alors que fonctionnait une Commission Départementale d'Urbanisme Commercial réputée malthusienne et négative. En fait, il semble bien que la Loi d'Orientation du Commerce et de l'Artisanat a atteint son but en ce domaine : filtrer sans bloquer. Pour 37 projets présentés entre le 2 mai 1974 et le 9 décembre 1981, 20 ont été autorisés dont 16 directement par la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial et 4 seulement après un recours auprès du Ministre. Bien sûr les projets refusés ont parfois multiplié les demandes de sorte que pour 37 projets, il y a eu 59 demandes au total. S'il fallait additionner toutes les demandes, on obtiendrait 150 000 m2 de vente refusés. Mais que dirait-t-on si l'on additionnait au projet de budget d'une mairie, le budget voté et le budget exécuté ! Il est nécessaire d'éliminer les doubles comptes pour avoir une vue juste des choses. Au total 20 projets représentant 41 134 m2 ont donc été autorisés et 17 représentant 57 019 m2 ont été refusés. Un peu plus d'un projet sur deux a franchi le «barrage» de la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial et un peu moins d'un m2 de vente sur deux en moyenne. Dans le Morbihan, tels sont les faits. A l'heure où l'on parle de réformer la «Loi d'Orientation du Commerce et de l'Artisanat», il convient, avant toute interprétation, d'examiner ces données.

Préserver la diversité du commerce

Il convient surtout de ne pas oublier que le critère d'une surface minimum de 400 m2 de vente est loin de permettre à lui seul une appréciation complète de la réalité commerciale.

En effet, dans le Morbihan, il y a 6 100 commerces de détail, dont seulement 145 (libre-services et grandes surfaces de meubles compris) ont 400 m2 ou plus de surface de vente.

Ne tenir compte que de cette dernière catégorie de magasins revient à oublier toutes les autres formes de commerce de détail. Or, la préservation et le développement de la diversité de ces formes de commerce est un des principes explicitement formulés dans l'article premier de la «Loi Royer».

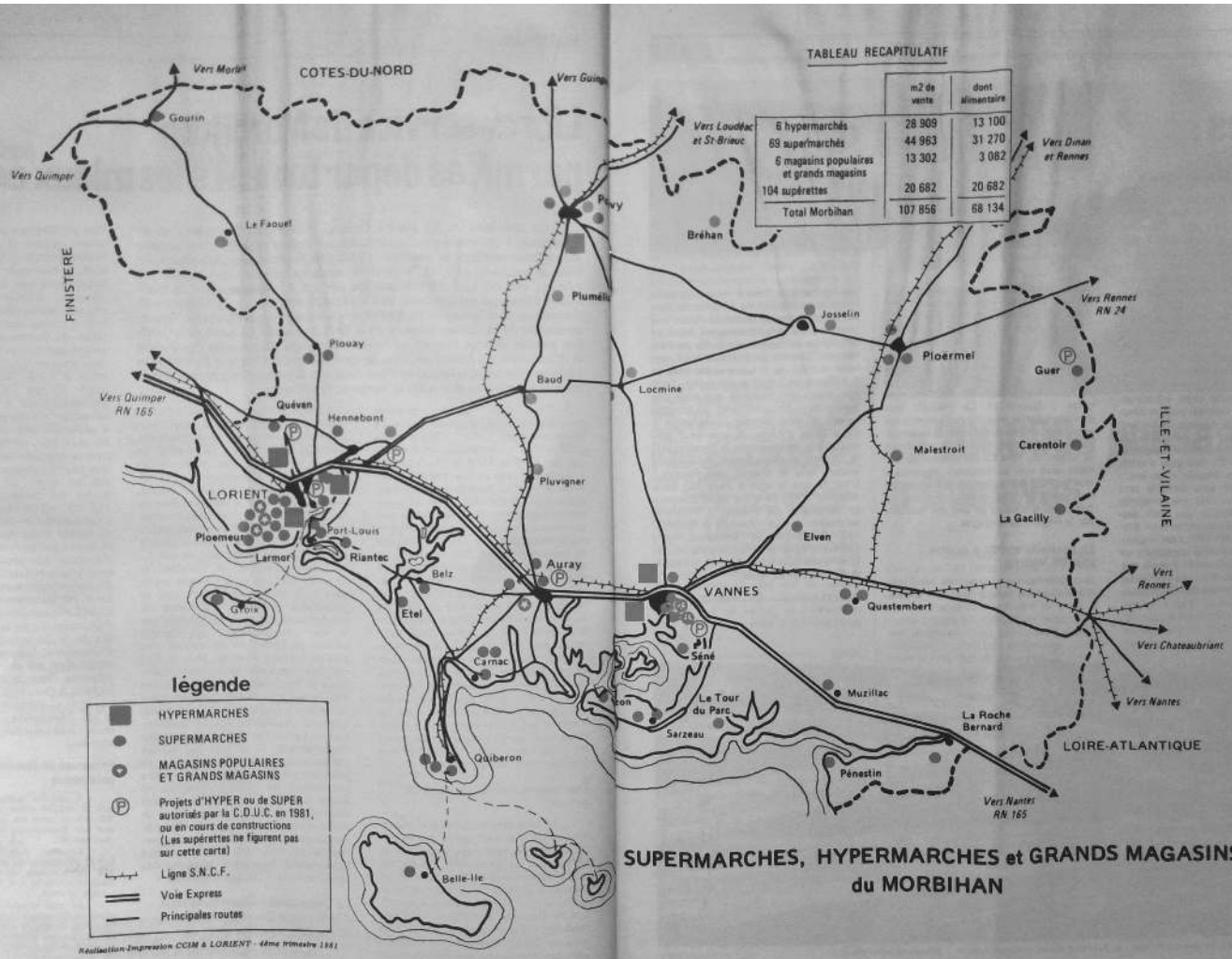

SUPERMARCHES, HYPERMARCHES et GRANDS MAGASINS du MORBIHAN

Routes :

La Lorient-Roscoff aux environs de Plouay

Plouay à 15 minutes de Lorient

La «Lorient-Roscoff» est désormais aménagée sur 32 km dans le Morbihan depuis l'ouverture à la circulation, courant décembre, d'une section à deux voies de 16,5 km entre l'échangeur de Lann-Sévelin et Plouay. Le secrétaire de Mairie de cette ville nous a confirmé que cette nouvelle route réduisait de moitié le temps de trajet Plouay-Lorient. Les profils en long, les courbes à grand rayon, les ouvrages d'art évitant les croisements et la réalisation en site propre, toutes ces caractéristiques modernes expliquent la satisfaction des Plouaysiens.

Sans nul doute cette infrastructure sera un atout essentiel pour le développement du nord du pays de Lorient dans les 10 années qui viennent. Les migrations domicile-travail montrent un réel déséquilibre : six fois plus d'actifs vont dans le sens Plouay - Lorient - Caudan - Lanester que dans le sens Lorient-Plouay. Mais déjà une entreprise importante la SABCO, qui doit employer à terme 285 personnes (voir Bretagne Économique N° 203) s'est implantée à Plouay à proximité immédiate de la nouvelle Lorient-Roscoff. Preuve que les liaisons routières sont une condition nécessaire sinon suffisante du développement économique. Au delà de l'intérêt local pour les Plouaysiens, la Lorient Roscoff a un triple intérêt régional : elle facilitera l'accès au Port de Roscoff des produits de l'industrie morbihannaise destinées à la Grande Bretagne. Elle permettra de désenclaver les régions isolées de Bretagne intérieure, comme le pays de Pourlet et la Cornouaille morbihannaise ; Gourin et Le Faouët font d'ailleurs partie traditionnellement de la zone d'attraction commerciale lorientaise. Enfin la Lorient-Roscoff renforcera la liaison du Port de Commerce de Lorient avec son arrière pays. Rappelons que les 16,5 km ouverts à la circulation ont coûté en moyenne 3 millions de francs du kilomètre et ont été financés par la Région de Bretagne.

La nouvelle entrée à quatre voie de Vannes

Vannes vient aussi de bénéficier d'une nouvelle liaison avec son arrière-pays grâce à la mise à deux fois deux voies de la RN 166 de la sortie de Vannes à la bifurcation de Kerboulard. Finis les dos d'âne et les montagnes russes de l'ancienne et dangereuse sortie de Vannes vers Elven et Questembert ! La nouvelle section de 9 km a coûté près de 6 millions de francs le kilomètre. Trois fois moins en moyenne que pour une autoroute ! En continuité du tronçon ouvert le mois dernier la déviation à deux voies d'Elven, longue de 7 km, améliorera sensiblement la desserte vers le nord-est du département. Mais il reste encore long le chemin vers Rennes ! C'est là que la mise à deux fois deux voies de la RN 24 d'une façon continue et homogène de Rennes à Ploërmel serviraient à tous : Rennais et Quimperois, Lorientais et Vannetais, sans oublier la desserte de la Bretagne centrale et la clientèle touristique de la France et de l'Europe du Nord.

L'échangeur de Tréalvé à Vannes-Kerboulard : au fond et à droite, la nouvelle route (Photo «Ouest-France»)

Le Morbihan en télex

M. Jean Rousseau, réélu Président du Centre de Gestion agréé du Morbihan Ce Centre compte 586 adhérents et son agrément triennal vient d'être renouvelé par l'administration fiscale. Le Bureau est composé de quatre commerçants, un artisan, quatre experts comptable et comptable agréé : M. Jean Rousseau, M. Met et M. Philouze Vice-Présidents, M. Le Priol Trésorier, M. Hardy Trésorier-Adjoint, M. Foulon Secrétaire, M. Piljean Secrétaire-Adjoint, Mmes David et Lambert Assesseurs.

Le 100 000è passager de 1981 (et le 863 000è depuis l'ouverture de la ligne Lorient-Paris en 1962) a été accueilli le 11 décembre à l'Aéroport de Lorient - Lann-Bihoué. Le trafic 1981 est en croissance de 10,8 % par rapport à 1980. Une nouvelle aérogare est en cours de construction.

Trois refus en Commission Départementale d'Urbanisme Commercial : réunie le 9 dé réunie le 9 décembre dernier à Vannes la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial du Morbihan a refusé les projets de création du «Carrefour» à Plougoumelen (7 094 m2 de vente), d'un «Briker» à Vannes-Ploeren (3 023 m2 de vente), et d'extension d'un «Centre Leclerc» à Larmor-Plage (2 600 m2 de vente).

24 nouveaux commerçants diplômés à la fin du dernier stage de formation à la gestion organisé à la Délégation de Vannes de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan. Beaucoup de femmes et de représentants du commerce rural dans cette nouvelle promotion. Le stage qui s'adresse aux commerçants nouvellement installés ou aux futurs commerçants dure 9 lundis de suite. Nouvelles sessions fin janvier à Lorient et en mars à Vannes. Pour tous renseignements s'adresser à M. Paillard (21-00-46) et M. Le Mer (63-26-18) à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan.

M. Boullier élu Président de l'Union Patronale Interprofessionnelle du Morbihan M. Magnier, qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions, reste membre du Conseil d'Administration et garde la Présidence de l'Union des Syndicats des Entreprises du Bâtiment du Morbihan.

Le 200 000è passager à Guipavas

En accueillant, le 17 décembre dernier, le 200 000è passager de l'année 1981 de l'Aéroport de Brest-Guipavas, M. Hartereau, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest, a voulu mettre en lumière les bons résultats de cet aéroport qui connaît, depuis plusieurs années, une progression constante et régulière de son trafic.

Les chiffres suivants le démontrent :

	Nombre de passagers	Évolution
1979	165 674	
1980	177 852	+ 7,4 %
1981	211 900	+ 19,1 %

Si l'essentiel du trafic est réalisé par les vols d'Air Inter, les passagers sont de plus en plus nombreux à utiliser les vols charters, qui, en l'espace d'un an, ont enregistré une progression de 59 %.

Un plan d'aménagement précisant les divers investissements indispensables pour faire face à l'évolution du trafic est en cours d'établissement. Il couvrira les années à venir jusqu'à 1986-87. Mais il ne pourra s'exécuter que dans la mesure où la situation financière de l'aéroport poursuivra son redressement.

Il faut noter la naissance de Finist'Air, Société d'Économie Mixte (dans laquelle la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest est partie prenante), qui, à partir du 2 janvier 1982, a pris le relais de l'E.A.I. (Ecole Aéronautique d'Iroise) pour desservir l'île d'Ouessant. L'achat d'un nouveau Cessna va contribuer à accroître le nombre des vols en direction de l'île (1 200 pour l'année 1981).

Enfin la procédure permettant à l'aéroport de Brest-Guipavas de bénéficier du statut d'aéroport international est désormais engagée. Cete élément représentera un atout commercial supplémentaire qui favorisera, davantage encore, la poursuite de la croissance de l'aéroport. ■

Le point sur la réparation navale

En dépit des conditions économiques que l'on connaît, la réparation navale brestoise continue sa progression comme le témoigne le tableau suivant :

Nombre de navires		En t.d.w.		En jours	
1980	1981	1980	1981	1980	1981
Total des formes					
33	39	4 530 602	5 425 342	379	513
Dont F.R. N° 3					
9	13	2 193 769	3 391 535	138,5	198

Pour la première fois de son histoire, cette forme N° 3 vient de recevoir une plate-forme pétrolière, le «Castorosei» (140 m de long, 65 m de large, 28 m de hauteur), dont la mission est de poser les pipe-lines.

La station de déballastage-soutage, ouverte en avril 1980, connaît également une progression dans son activité (en tonnages traités surtout) malgré des périodes de creux qui sont difficilement prévisibles.

Dans une période où de nombreuses industries ont des difficultés, la tendance générale du secteur de la réparation navale, à Brest, reste positive.

Si le nombre des navires qui viennent utiliser les services portuaires a augmenté, les tonnages de ces navires ainsi que les jours d'occupation des installations ont augmenté plus encore. Ceci est particulièrement vrai pour la 3è forme de radoub qui, rappelons le, a été mise en service début 1980, et qui peut accueillir des navires de 550 000 tonnes.

	1980 (avr.-déc.)	Moyenne par mois	1981 (janv.-déc.)	Moyenne par mois
Navires déballastés	16	1,77	21	1,75
Tonnages produits traités m3	114 200	12 600	254 300	21 200

Le calendrier des actions de formation

JANVIER
FEVRIER
1982

Pour tous renseignements
11, RUE Y. GILOUX
LAMBÉZELLEC - BREST
TÉL : (98) 03.47.80

20 janvier - Technique
- *initiation à l'électricité pratique* ..... *durée 5 jours*

25 janvier - Secrétariat
- *perfectionnement à la dactylographie* ..... *durée 30 heures (2 fois 1h/sem.)*
- *perfectionnement à la sténographie* ..... *durée 30 heures (2 fois 1 h/sem.)*

25 janvier - Tout Public
- *stage intensif d'anglais (professeurs anglophones)* ..... *durée 5 jours*

26 janvier - Tout Public
- *stage coupe et couture* ..... *durée 5 jours*

27 janvier - Techniques
- *retouches et révisions des meubles neufs* ..... *durée 1 jour*

28 janvier - Tout Public
- *stage relaxation* ..... *durée 32 heures*

Mi-février - Commercial
- *cycle : direction des vendeurs* ..... *durée 8 jours*

Fin février - hôteliers restaurateurs et tout Public
- *connaissance de la vigne et du vin* ..... *durée 3 jours animé par l'Institut des Vins et Spiritueux de Bordeaux.*

Des stages de formation continue

Le nouveau plan comptable

Ce stage réunira dans un premier temps (3 jours : 21 - 22 - 28/01/82) l'ensemble des personnes intéressées par la connaissance des principales caractéristiques et innovations du nouveau plan comptable.

A la suite de ce tronc commun, deux stages seront mis en place :

- l'un s'adressera aux cadres et personnels comptables des entreprises pour un approfondissement très «comptable» des innovations étudiées jusqu'alors. Il permettra d'aborder les opérations d'exploitation courante et les opérations d'investissement et de financement (durée : 3 jours).

- l'autre d'une durée de 2 jours concerne plus spécialement les chefs d'entreprises et les cadres gestionnaires utilisateurs de documents de base établis par les services comptables. Il s'agit donc d'un stage à prédominance «gestion» très marquée.

Écriture abrégée (25 janvier)

Ce stage s'adresse à des cadres, journalistes, employés de bureau, secrétaires. Il ne s'agit pas d'acquérir une rapidité équivalente à la sténographie mais, en connaissant un certain nombre de règles simples fondées sur les lettres de l'alphabet, d'obtenir la possibilité de prendre des notes rapidement et de les relire facilement.

Formation de caristes

Réalisée à Morlaix et Carhaix à partir du 1er février 1982, cette formation durera 4 jours pour satisfaire à la réglementation désormais en vigueur sur ce type de stages.

Retouches et révisions de meubles neufs (27 janvier 1982)

Ce stage permettra aux personnels du négoce du mobilier d'acquérir les techniques relatives aux finitions, méthodes de fabrication, etc. des meubles neufs.

Pour toutes informations sur ces stages :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix
Tél. (98) 88-61-74

Chefs d'entreprises

Les jeunes formés dans le cadre du «Plan Avenir Jeunes» (3ème pacte pour l'emploi) vont bientôt mettre en application au cours d'un stage au sein de vos entreprises la formation qu'ils ont reçue au cours de ces derniers mois et cela durant 4 semaines.

Il s'agit de :

- **vendeurs** qui peuvent s'insérer dans vos entreprises pour la vente au détail ou la représentation (début du stage d'application : 19 mars)

- **secrétaires polyvalentes** formées tout spécialement à la comptabilité et la micro-informatique (début du stage d'application : 19 mars)

- **conducteurs routiers** (début du stage d'application : 12 février)

Nous vous rappelons qu'au cours de ce stage, l'entreprise qui utilise ces jeunes est exempte de versement de salaires et de charges sociales.

ÉCHANGES DE JEUNES TRAVAILLEURS DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Dans le cadre de la Communauté Européenne, des échanges sous forme de stages de courte ou longue durée sont organisés dans les pays membres pour des travailleurs de 18 à 28 ans issus de tous les secteurs professionnels.

Les objectifs poursuivis sont multiples ; il s'agit de développer les connaissances techniques et professionnelles des jeunes travailleurs et d'enrichir leur expérience pratique dans un pays autre que le leur.

Les personnes concernées doivent être âgées de 18 à 28 ans, être entrées dans la vie active avant l'âge de 20 ans et posséder déjà une formation professionnelle de base ou une expérience pratique même limitée.

Deux types de stages sont prévus :

les stages de longue durée (4 à 16 mois) sont effectués auprès d'un employeur dans le pays d'accueil. Ils peuvent être précédés d'une formation linguistique pour faciliter l'intégration dans l'entreprise à l'étranger.

les stages de courte durée (3 semaines à 3 mois) qui peuvent être assimilés à des voyages d'études ou étude de formation et qui permettent d'établir un contact intensif avec les milieux de travail et de vie du pays d'accueil.

Dans le cas où vous seriez intéressé par ce type d'échanges, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix se tient à votre disposition pour vous mettre en relation avec les organismes chargés de leur organisation et qui sont agréés par la Commission de la Communauté Économique Européenne. ■

CHEFS D'ENTREPRISES A LA RECHERCHE DE PERSONNEL QUALIFIÉ :
branches commerciales, gestion, comptabilité, informatique, secrétariat.
NOUS DISPOSONS D'UN PERSONNEL D'ENCADREMENT SPÉCIALISÉ DANS LE RECRUTEMENT
Différentes formules et services sont à votre disposition.
N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONSULTER
L. O. CONSEIL A VOTRE SERVICE SUR TOUTE LA FRANCE
Siège social : 7, rue Alsace Lorraine
SAINT-BRIEUC - Tél. : (96) 33.19.66

Les problèmes du bâtiment en Cornouaille

Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper, M. Péhoré a fait récemment devant l'assemblée de la Chambre, un exposé sur la situation dramatique du bâtiment et des travaux publics dans notre région, avec des carnets de commandes inférieurs à un mois.

Dans le bâtiment, le volume des affaires est nettement inférieur à celui de l'année précédente et, surtout le nombre de projets de construction a rapidement diminué tant dans le secteur logement que dans celui des autres bâtiments.

Le secteur de la maison individuelle est particulièrement touché par la réduction d'activité et du nombre des projets de construction. Les mises en chantier pour les huit premiers mois de l'année ont diminué de 14 %. En ce qui concerne l'avenir, c'est-à-dire les logements autorisés, au cours de la même période, ils ont diminué pour l'ensemble du Finistère de 20 %.

L'évolution du secteur des bâtiments autres que logement ne compense plus l'évolution négative du secteur du logement neuf. Le volume des permis de construire de bâtiments régresse en effet dans les secteurs industriels, des bâtiments de stockage, des commerces, des bureaux, et enfin des bâtiments agricoles.

Enfin, l'évolution, cependant toujours positive du secteur de l'amélioration de l'habitat, ne permet plus d'opérer des transferts d'emplois entre activité du neuf et celle de l'ancien, entre les grandes et moyennes entreprises et l'artisanat, dont les effectifs salariés baissent depuis 1980, rompant ainsi avec les tendances observées dans le passé.

Comment relancer l'activité du bâtiment ?

La relance n'est possible que s'il est accordé des prêts bonifiés au taux de 10 %.

S'il n'y a pas de constructions, il n'y aura pas de T.V.A. à 17,60 % ce qui représentera une perte pour l'État. En imputant sur la T.V.A. la différence de taux, il restera encore une part non négligeable pour l'État.

Il faut réformer le mode de financement de la construction et notamment supprimer la règle d'attribution prioritaire des P.A.P. aux personnes dont les ressources sont égales ou inférieurs à 70 % des plafonds.

En effet, bon nombre de personnes dont les ressources sont inférieures à ce plafond des 70 % ne peuvent en fait construire en raison du taux élevé pratiqué pour les prêts complémentaires (18 % au moins).

Les personnes qui pourraient construire et dont les ressources sont supérieures à ce plafond des 70 % se voient refuser les prêts PAP.

Il faut savoir que dans la région, les candidats à la construction veulent construire des maisons individuelles.

On doit aussi signaler que malgré la dotation complémentaire du mois d'octobre, il existe une liste d'attente de plus de 600 P.A.P.

En ce qui concerne les **terrains à bâtir**, ils sont de plus en plus rares et de plus en plus chers. La T.V.A. sur ces terrains à bâtir et la constitution des P.O.S. accroissent leur rareté et leur coût. Il faut trouver des systèmes pour libérer les terrains.

Pour ce qui est du village de vacances de Plovan, il faut accorder d'urgence, l'autorisation de réaliser le projet tel qu'il existe actuellement et à l'emplacement prévu par la commune.

Après Plogoff...

D'autre part, la suppression de la centrale nucléaire de Plogoff entraîne une perte importante au niveau de l'emploi et de la vie économique.

La centrale, elle-même, représentait **1 milliard 800 millions de francs de travaux** à effectuer par les entreprises de la région — sans compter tous les travaux d'infrastructure (route, ports, etc) et ceux qui auraient été effectués par les collectivités : habitations, écoles, piscines, terrains de sports, etc.

Elle permettait de résoudre une grande partie du problème de l'emploi et pour plusieurs années : au moins 2 000 salariés en période de pointe.

Pour rendre à la région son activité économique, il est nécessaire de réaliser une centrale nucléaire, si possible, en Cornouaille.

A défaut, il faut engager des travaux d'une importance numérique égale et dans ce cas, pourquoi ne pas commencer par l'installation d'une centrale thermique à Douarnenez : lors d'une rencontre avec M. Peuziat, Député, celui-ci précisait qu'il serait demandeur.

Or, actuellement c'est Lorient qui se manifeste le plus pour une centrale thermique, autant la CCI que son Député, M. Le Drian.

A Douarnenez, il existe un port en eau profonde : ce serait l'occasion d'installer un terminal charbonnier, qui serait l'amorce du grand port cornouaillais dont on parle depuis si longtemps.

M. Palud a rappelé l'importance économique du village de vacances de Plovan pour les entreprises du bâtiment du sud-Finistère (200 000 heures de travail et 6 milliards de centimes de travaux). Le chantier devait démarrer dès le mois de décembre avec 15 entreprises locales et 450 salariés.

Le permis était accordé quand le Ministre du Logement est intervenu pour y surseoir. Les nombreuses démarches entreprises depuis n'ont toujours pas abouti et il faut s'attendre à une vive réaction des entreprises concernées.

PARTICIPATION A LA FORMATION CONTINUE ET TAXE D'APPRENTISSAGE

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper rappelle que les employeurs soumis à la participation à la formation professionnelle continue et à la taxe d'apprentissage peuvent :

- imputer sur le montant de la participation à la formation professionnelle continue, la part de contribution qui a été consacrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper à des dépenses de formation professionnelle continue,
- obtenir une exonération de la taxe d'apprentissage à raison de la quote-part de la contribution affectée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper aux premières formations technologiques et professionnelles.

Pourcentages de l'imposition additionnelle à la taxe professionnelle consacrés par la compagnie consulaire en 1981

- aux dépenses de formation professionnelle continue : 5,08 %
- aux premières formations technologiques et professionnelles : 0,16 %

Fougères, ville en fête

A L'INITIATIVE DE L'U.C.A.F. (UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE FOUGERES)

Les commerçants ont invité des orchestres et des musiciens amateurs à animer les rues et les quartiers de la ville pendant la période de Noël.

Une heureuse initiative plus originale et plus vivante qu'une sonorisation traditionnelle qui a largement contribué à créer une ambiance de fête.

Un concours de vitrines également et 1 concours de décoration de fenêtres et de balcons étaient organisés.

(Photo «Chronique Républicaine»)

Captez son attention

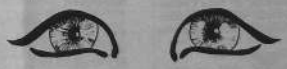

Le pouvoir d'attraction de votre magasin provient d'abord de votre façon de **PRÉSENTER** votre marchandise.

Parce que vous cherchez à renforcer votre impact et à élargir votre clientèle :

Une session de 5 lundis (du 1er au 29 mars 1982) animée par des spécialistes de l'étalage

Donnez-vous cette chance en plus.

Renseignez vous auprès du :

Service de Promotion Commerciale : Tél. 99-04-89
Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères
36, rue Nationale - BP 1061
35301 - FOUGERES Cedex

Commerçants ! à noter sur votre agenda !
RÉUNION-DÉBAT SUR LE THEME «BANQUE-ENTREPRISE»

Parmi les préoccupations d'un chef d'entreprise, qu'il soit commerçant ou artisan, revient souvent celle des relations avec les banques.

Comment mieux présenter ses projets pour obtenir les financements nécessaires ?

En connaissant mieux :
- le rôle, le fonctionnement, les contraintes du système bancaire,
- les principaux critères d'analyse d'une demande de prêt,
- les données à partir desquelles sont fixées les conditions de taux de crédit.

C'est ce que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères vous propose de redécouvrir au cours d'une réunion-débat animée par Alain Lenoir du Centre de Formation pour les Banques.

N'oubliez pas ! Cette réunion se déroulera le lundi 22 février 1982 de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères prend en charge les frais d'organisation, elle attend par contre une assistance nombreuse sur ce thème important.

MÉMENTO DU COMMERÇANT

Nombreux ont été les commerçants à acquérir le Mémento du commerçant. Devant ce succès, une réédition vient d'être réalisée. Que ceux qui ont en main la première édition se rassurent : le contenu n'a pas varié. En effet, le Mémento, qui se présente sous la forme d'un classeur à feuillets mobiles, est périodiquement enrichi et reçoit des mises à jour.

Au sommaire, 6 grands chapitres :
- votre installation (ex. les formalités à effectuer, les charges de 1ère année d'activité...)
- votre information juridique (ex. le bail commercial, les assurances du commerçant...)
- la gestion de votre entreprise (ex. la tenue des livres comptables obligatoires...)
- vos problèmes financiers (ex. le recouvrement de créances...)
- vos actions commerciales (ex. les ventes avec primes, les soldes et liquidations...)
- adresses utiles.

Si vous souhaitez en faire l'acquisition, retournez-nous le bon de commande dûment rempli et accompagné de votre règlement.

Je désire que vous me fassiez parvenir un exemplaire du Mémento du Commerçant.

Nom : .....
.....
Adresse : .....
.....

Ci-joint règlement,
soit Franco 30 F T.T.C.
- virement postal CCP Rennes N° 9405-48
ou
- chèque bancaire établi à l'ordre de la C.C.I. de Fougères

FLASH-INFO

Flash-Info vous informe – stop – il recense pour vous les articles de fond parus dans la presse et liés à la vie économique – stop – Flash-Info : pour tout connaître sur l'essentiel, chaque quinzaine.

Divisé en grands chapitres :
- environnement économique
- vie des entreprises
- industrie
- commerce extérieur
- commerce
- formation, etc.

Flash-Info permet d'avoir une vision d'ensemble sur l'actualité liée à la vie des entreprises.

Chaque article référencé est résumé en quelques lignes dans lesquelles sont mises en évidence les idées forces.

(Vous pouvez ensuite obtenir photocopie de l'article qui vous intéresse.)

Nous vous offrons la possibilité de bénéficier, sans engagement de votre part, de l'envoi des trois prochains numéros : il vous suffit de nous renvoyer le bon ci-joint.

Si cette sélection documentaire vous intéresse, vous pourrez souscrire, ultérieurement, un abonnement annuel au prix de 58,80 F. T.T.C.

Je désire recevoir, sans engagement de ma part, un exemplaire des trois prochains numéros de Flash-Info

Nom : .....
.....
Entreprise : .....
.....
Adresse : .....
.....

Pour recevoir l'un des trois documents mentionnés dans cette page, il suffit de retourner le bon de commande au service

Information-Documentation
C.C.I. de Fougères
36, rue Nationale - B.P. 1061
35301 - Fougères Cedex

CATALOGUE DES REVUES ET OUVRAGES

Le Service Information Documentation reçoit de très nombreux journaux et revues liés à la vie économique, ainsi que des annuaires professionnels, des études, des codes, des ouvrages, etc. que vous pouvez venir consulter.

Dans le but de vous faire mieux connaître la nature du fonds documentaire, nous avons réalisé un catalogue qui recense les principales revues que nous détenons et qui présente également quelques-uns des annuaires et ouvrages acquis.

Si vous souhaitez obtenir - gratuitement - un exemplaire de ce catalogue, il vous suffit de nous envoyer le bon ci-joint.

Nom : .....
.....
Adresse : .....
.....
.....

Je désire recevoir un exemplaire du catalogue des revues et ouvrages reçus au Centre de Documentation de la C.C.I. de Fougères (gratuit).

«Pôle 0» : la C.D.U.C. dit non

Réunie le 15 décembre 1981, la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial a repoussé le projet d'équipement commercial prévu au centre-ville de Rennes, au Colombier, et connu sous le nom de «pôle 0».

Un projet de 12 000 m2

En repoussant ce projet de 12 000 m2 de vente, elle suivait les conclusions du rapport d'instruction de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes qui faisait diverses constatations :

- fin 1980, Rennes occupait le 19e rang sur les 41 principales villes françaises pour le nombre de surfaces commerciales de plus de 1 000 m2 et allait fortement remonter dans ce classement en 1982 ;

- la production du district urbain va s'accroître de 6 % d'ici à 1985 alors que les surfaces commerciales vont augmenter de 24 % ;

- cependant, l'évolution du pouvoir d'achat ne va pas entraîner le développement sensible de la consommation pendant la même période.

Sur 20, 14 voix contre

Plus significatif que le vote négatif lui-même est l'important écart entre votes pour et votes contre la création du pôle 0 : pour 6, contre 14 voix.

Les représentants des commerçants ont probablement pensé que 12 000 m2 de plus en centre-ville étaient pour le moins inopportuns dans un centre-ville dont l'accès et le stationnement automobiles sont de plus en plus difficiles et dont le rayonnement risque de se restreindre à la population ayant accès aux transports en commun (environ 280 000 habitants).

Mais d'autres voix se sont jointes à celles des commerçants, celles de représentants des collectivités locales, qui persistent à craindre un renforcement de l'attraction commerciale de la grande ville, alors que le commerce en zone rurale stagne ou dépérit.

D'où probablement cette importante majorité contre le projet.

D'autre part, un projet de transfert-extension d'un supermarché à l'enseigne Super U pour 1 700 m2, avec une galerie marchande de 900 m2 a été refusé à la Guerche-de-Bretagne ainsi qu'à Vitré (l'extension du Supermarché Podium – 997 m2 – de bricolage). ■

FAS, FOR, FOB, CAF... plus de secrets avec les Mardis de l'Exportation

Fas, For, Fot, etc. Ce n'est pas le moment d'y perdre son latin, ou plutôt son anglais. C'est préférable lorsque l'on veut exporter. Car derrière ces abréviations qui claquent comme des onomatopées de bandes dessinées, s'inscrit tout un langage particulier : celui des termes commerciaux internationaux.

Ce vocabulaire professionnel, M. Roux, Directeur de SCAC Transport International à Rennes, est venu l'expliciter le 22 décembre, devant une vingtaine de chefs d'entreprise et de cadres confrontés à l'exportation. S'appuyant sur un exemple : l'envoi d'une machine de Chantepie à Yaoundé, il a démonté chacune des étapes techniques, juridiques et bancaires qu'accompagnent une opération de vente internationale – Les participants ont pu ainsi se familiariser avec toutes ces abréviations barbares.

Cette réunion s'inscrivait dans le cadre d'une série d'actions de formation dues à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes et proposées aux entreprises intéressées par les techniques du commerce extérieur. Elles ont lieu régulièrement le mardi.

Après les lundis du commerçant, dont on connaît le succès, voici les mardis de l'exportation. Précisions enfin que les prochains thèmes traités seront : le contrat avec un agent de représentation à l'étranger, et le contrat de vente avec un importateur concessionnaire, les dates seront précisées dans le prochain numéro. ■

CENTRE D'ÉTUDE DE LANGUES
2, avenue des Français Libres
Rennes - Tél. (99) 79-46-34

POUR VOS CONTACTS D'AFFAIRES
POUR VOS SEJOURS A L'ETRANGER
UN PASSEPORT : LES LANGUES ETRANGERES

Prévoyez votre formation en

anglais,
espagnol,
italien,
arabe.

Le Centre de Langues de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes vous propose :

- des stages de plusieurs niveaux, du débutant au perfectionnement en session de 100 heures à partir de février, programmée en journée ou en soirée.

- des stages individuels ou de groupe «sur mesure» qui tiendront compte de vos contraintes et objectifs personnels.

- des stages en Grande Bretagne.

Ces cours auront lieu à **Rennes, Redon, Vitré.**

N'attendez plus, vous aussi, vous pouvez y arriver. Vos efforts personnels, des méthodes dynamiques et motivantes, une équipe d'animateurs passionnés par leur métier vous aideront à atteindre cet objectif.

Contactez *le CENTRE D'ETUDE DE LANGUES au 79-46-34*

Les publications 1981 de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Lors de la réunion de Chambre du 7 décembre, les services d'Assistance Technique ont présenté la liste suivante des publications réalisées en 1981. En voici les principaux titres :

Emploi

- *«Les Métiers où les demandeurs sont rares»* - analyse des offres d'emploi non satisfaites.

- *«Enquête 1980 sur l'évolution de l'emploi»* - Enquête auprès d'entreprises de 5 salariés et plus de la circonscription de Rennes.

- *«Évolution des effectifs des entreprises de 1976 à 1980»* - exploitation graphique et commentaires des indices trimestriels d'évolution de l'emploi salarié privé calculé par l'INSEE.

- *«Enquête 1980 sur l'évolution de l'emploi dans le Pays de Vitré»* - Exploitation particulière au Pays de Vitré de l'enquête dans les entreprises de 5 salariés et plus.

Industrie

- *«Zones d'activités disponibles»* - Ce document regroupe les fiches descriptives des 42 zones d'activités disponibles dans la circonscription de Rennes. Il mentionne en outre l'existence des locaux-relais (prix de vente unitaire : 20 F).

- *«Guide de la création d'entreprises industrielles»* - Ce guide reprend un ouvrage publié par la CCI du Morbihan. Il se veut être un support concret de la demande d'accompagnement des assistants en gestion d'entreprises industrielles.

Commerce de distribution

- *«Le commerçant et la banque»* - Fascicule édité dans le cadre des journées de formation «les lundis du commerçant».

- *«Les caisses enregistreuses électroniques, outil de gestion»* - Dossier d'articles de presse faisant le point sur la technique et l'utilisation des caisses enregistreuses.

- *«Micro-commerce Bretagne : spécial micro-informatique»* - La micro-informatique appliquée au commerce de détail. Le point sur le matériel et des expériences.

- *«Réglementation de la vente et de la publicité»* - Le point sur la législation en cours.

- *«Création et mutation du commerce de détail»* - Présentation sous forme de tableau de l'évolution du commerce de détail de la circonscription de Rennes.

Commerce extérieur

- *«Liste des entreprises exportatrices de la circonscription de Rennes en 1980»* - Liste des entreprises classées par secteur d'activités et par index alphabétique. Chaque entreprise est présentée par son adresse, ses produits, les pays destinataires de ses exportations et par son code export (prix de vente unitaire : 30 F).

Économie

Dans la série des profils socio-économiques (déjà publiés : les profils du Pays de Vitré secteur Nord et secteur Sud, du Pays de Redon et de Vilaine, du Pays de Montfort).

- *«Le profil socio-économique de la couronne Nord de Rennes»* - La couronne Nord porte sur les trois cantons de Hédé, Liffré et Saint-Aubin d'Aubigné (prix de vente unitaire : 20 F).

- *«Dossier de ville - Vitré»* - Monographie sur l'économie, la démographie et les équipements de la commune de Vitré.

Toutes ces publications sont disponibles au **Centre de Documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, 1, place Honoré Commeurec, à Rennes.** ■

Situation de l'emploi : points de repère au 1er Décembre 1981

TAUX DE DEMANDES D'EMPLOI NON SATISFAITES PAR RAPPORT A LA POPULATION SALARIÉE

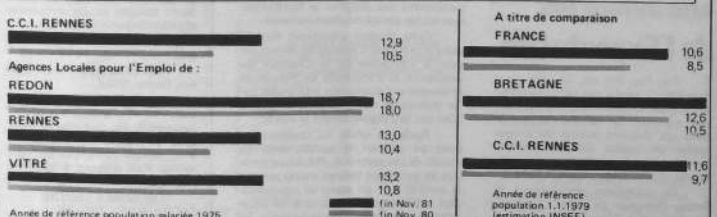

(Voir Bretagne Économique nº 189 - Mai 1980 - pour la méthodologie et le découpage géographique des agences locales pour l'emploi).

L'ACERM : une volonté tournée vers la création d'entreprise

En octobre 1980, à l'initiative du Service de Promotion Industrielle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de St-Malo, quelques créateurs d'entreprises décidèrent de se regrouper pour confronter leurs problèmes, tous motivés par le même objectif et animés du même souci : «vaincre la solitude propre à un chef d'entreprise et se donner les moyens d'entrer, avec enthousiasme dans le rôle de jeunes dirigeants».

Le 14 décembre dernier, l'ACERM a fêté son premier anniversaire à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle. Cette année écoulée a permis de faire un premier bilan.

Rassemblant à ce jour 25 créateurs de jeunes entreprises, pour la plupart industrielles, totalisant environ 300 emplois, l'Association a principalement concentré ses actions d'une part vers la promotion de l'esprit d'entreprise et a, d'autre part, tout mis en œuvre afin de tenter de diminuer les obstacles financiers qui surgissent lors de la création ou du développement d'une entreprise.

Ces efforts se sont concrétisés par la signature de deux conventions, l'une avec la *Banque de Bretagne*, l'autre avec le *Crédit Mutuel de Bretagne*.

Des prêts d'honneur : deux conventions, Banque de Bretagne et Crédit Mutuel de Bretagne

Une première convention a été signée, le 18 mai 1981 avec la Banque de Bretagne. L'enveloppe attribuée pour l'année en cours était fixée à 300 000 F, pour des prêts maximum de 50 000 F, remboursables en 5 ans au taux de 12,5 %. Ces prêts étaient attribués sans garantie ni caution outre la caution morale des membres de l'Association.

Consciente des préoccupations des membres de l'ACERM, la Banque de Bretagne vient de modifier favorablement cette convention en portant l'enveloppe à 600 000 F pour des prêts maximum de 100 000 F, remboursables sur 10 ans, à un taux identique.

D'autre part, le Crédit Mutuel de Bretagne a conclu un accord avec l'ACERM le 14 décembre dernier au terme duquel cet organisme met à la disposition de l'Association une enveloppe de 700 000 F, pour des prêts d'honneur d'un montant de 100 000 F, remboursables en 7 ans au taux de 13,25 %, ces prêts étant accordés également sans garantie ni caution.

D'ores et déjà, trois dossiers ont été acceptés, représentant un montant d'intervention de 200 000 F. ; deux dossiers sont en cours d'instruction.

A ce sujet, au cours de l'Assemblée Générale, M. Dibout, Président de l'Association, a présenté ses plus vifs remerciements à ces deux organismes financiers qui ont accepté de prendre leur part de risque à travers les prêts d'honneur consentis en souhaitant que d'autres banques de la région malouine s'associent à cet effort par le biais de facilités de trésorerie au cours de passages difficiles de la vie des entreprises sans pour autant solliciter de nouvelles cautions.

En effet, rappelait M. Dibout «il existe depuis un certain temps une nouvelle race de patrons que l'on pourrait appeler les «patrons smicards» car leurs revenus sont bien souvent inférieurs à ceux de leurs cadres et qu'ils ont fréquemment hypothéqué ou donné en garantie tout ce qu'ils possédaient personnellement.

M. Dibout concluait que «la solidarité doit s'exercer dans tous les sens et l'État doit aider nos sociétés à vivre. On parle, sans arrêt des droits des travailleurs et des devoirs des patrons. Ne serait-il pas plus juste d'évoquer également les devoirs des travailleurs et les droits des patrons ?».

Des perspectives pour 1982

L'ACERM a, bien sûr, pour vocation de venir en aide aux jeunes créateurs d'entreprises mais elle se doit également d'encourager les créateurs potentiels et d'œuvrer pour leur aménager un environnement le plus favorable possible.

Sur ce point, l'Association va développer ses actions en 1982 pour sensibiliser cadres, agents de maîtrise, ouvriers qui sont en mesure de mener à bien un projet de création en leur apportant un soutien moral et matériel.

En effet, au cours de l'Assemblée, M. Dibout rappelant que peu de demandes d'adhésion avaient été enregistrées récemment par l'Association indiquait «je serais tenté de faire passer une annonce dans la Presse *Patrons recherchent patrons potentiels pour création d'entreprises dans la région malouine*».

Un autre projet de l'Association pour 1982 est la publication, d'un Bulletin de Liaison destiné à exposer la vie et les problèmes des entreprises.

Enfin, l'ACERM étudiera la possibilité de participer à certaines foires régionales.

Au travers de toutes ces actions de promotion, l'ACERM devrait permettre de revaloriser l'esprit d'entreprendre et ainsi participer à l'effort des créateurs d'entreprises. Souhaitons que l'année à venir verra de nouveaux et nombreux membres adhérer à l'Association. ■

Le Fonds d'Assurance Formation de Bretagne, section locale de St-Malo se propose d'organiser au profit des salariés des entreprises adhérentes deux stages de formation entièrement gratuits. Il s'agit :

- d'une **initiation à l'informatique** d'une durée de 2 jours destinée à donner à des salariés une information sur l'informatique.

- d'une formation d'**Agents de maîtrise** d'une durée de 30 journées étalées sur deux ans.

Ces deux stages sont entièrement pris en charge par le Fonds d'assurance formation et ne comprennent aucun frais d'inscription. D'autre part, les entreprises adhérentes qui enverront leurs salariés suivre ces formations se feront rembourser les salaires, les charges sociales durant les temps d'absence de l'entreprise et les frais occasionnés par les déplacements et l'hébergement éventuel.

Pour tout renseignement, prendre contact avec :

Le Fonds d'Assurance Formation de Bretagne
Section locale de St-Malo
Chambre de Commerce et d'Industrie
33, avenue Louis Martin - BP 185

qui se tient à votre disposition pour vous envoyer les bulletins d'inscription, le programme et les dates. ■

ARTISANS... COMMERÇANTS...

Avez-vous pensé aux conséquences d'un éventuel arrêt de travail ?
Pour couvrir ce risque, quatre sociétés mutualistes
sont à votre disposition :

RENNES : Société Mutualiste de Prévoyance d'Ille et Vilaine, cours des Alliés, Maison des Métiers - Tél 67.32.22

QUIMPER : Caisse de Prévoyance Sociale du Finistère, 1 rue de Belle-Ile-en-Mer Tél. 90.41.90

VANNES : Caisse de Prévoyance Sociale du Morbihan, 6, avenue de la Marne Tél. 63.27.18

SAINT-BRIEUC : Caisse de Prévoyance Sociale de l'Artisanat et du Commerce, 28 ter, rue du Dr Rochard Tél. 33.28.10

Un exemple :

*En cas de **maladie** :*

Service d'une indemnité journalière de du 11e jour d'arrêt au 730e jour inclus. **180 F**

*En cas d'**accident** :*

Service d'une indemnité journalière de du 5e jour d'arrêt au 730e jour inclus. **236 F**

suivie d'une **rente annuelle de 37 500 F** versée jusqu'à 60 ans maximum

*
* *

COTISATIONS CORRESPONDANTES

Par SEMESTRE :
— Assuré de moins de 35 ans..... **1 367 F**
— Assuré âgé de 35 à 45 ans..... **1 642 F**
— Assuré de plus de 45 ans..... **2 177 F**

(Age limite d'adhésion : 50 ans)

Les foires et salons des prochains mois

JANVIER

13-18 Salon internation du luminaire Paris (Porte de Versailles)
13-18 Salon commercial et professionnel des ateliers d'art et de création, Paris (Porte de Versailles)
14-18 Salon national du meuble, Paris (Porte de Versailles)
14-19 Salon international de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie et cadeaux, Paris (Porte de Versailles)
14-19 Exposition de la maroquinerie et articles de voyages, Paris (Porte de Versailles)
14-25 Salon international de la navigation de plaisance, Paris-la-Défense (CNIT)
16-19 Salon professionnel «Plantiflor», Paris (hall d'expositions de la gare de la Bastille)
17-19 Exposition «Pré-sélection chaussures», Le Bourget
22-27 Marché international du disque et de l'édition musicale, Cannes
24-26 Salon Hortiflor, Paris (Porte de Versailles)
30-01 1e-02 Salon professionnel de la bimbeloterie et articles souvenirs, Nice

FÉVRIER

5- 8 Salon international professionnel de la papeterie, Paris (Porte de Versailles)
6- 9 Salon international des industries de la maille, Paris (Porte de Versailles)
6- 9 Salon du prêt-à-porter féminin inter-saison et boutique, Paris (Porte de Versailles)
6- 9 Salon international de la mode enfantine, Paris (Porte de Versailles)
6- 9 Salon international de l'habillement masculin, Paris (Porte de Versailles)
6- 9 Salon d'information de la mercerie, ouvrages, loisirs et industries annexes, Paris (Porte de Versailles)
11-21 Semaine du tourisme et des voyages, Paris (Centre International de Paris)
13-19 Salon international du jouet, Paris (Porte de Versailles)
20-28 Foire d'Alençon

MARS

4-15 Foire internationale de Nice
6-15 Salon international des arts ménagers, Paris-la-Défense (CNIT)
7-14 Salon de la machine agricole, Paris (Porte de Versailles)
7-14 Salon de la motoculture de plaisance-jardinage, Paris (Porte de Versailles)
7-14 Festival international du son et de l'image, Paris (Centre international de Paris)
12-21 Foire de Caen (foire de printemps)
20-22 Foire de Mortagne-au-Perche
20-29 Foire internationale de Lyon
25-29 Foire de Fougères
26- 3 5- 4 Foire de Marseille (foire de printemps)
27-31 Salon international des industries de la fourrure, Paris (Porte de Versailles)
27-31 Salon «Première vision tissus création», Paris (Porte de Versailles)
27-31 Salon international du prêt-à-porter féminin, Paris (Porte de Versailles)
27-31 Salon de la boutique, Paris (Porte de Versailles)

AVRIL

1- 7 Salon international des composants électroniques, Paris (Porte de Versailles)
3- 5 Foire de Trégourez
9-18 Foire internationale de Nantes
16-19 Foire de Saint-Brieuc
16-25 Foire internationale de Lille
23- 4 3- 5 Foire internationale de Toulouse
24- 4 2- 5 Foire de Strasbourg (foire de printemps)
25- 4 2- 5 Foire internationale de Rennes
29- 4 9- 5 Salon du tourisme et des loisirs Paris (Porte de Versailles)
29- 4 9- 5 Salon de l'habitat et du confort ménager, Paris (Porte de Versailles)
29- 4 9- 5 Salon du jardin et de l'environnement de la maison, Paris (Porte de Versailles)
29- 4 9- 5 Salon du logement, Paris (Porte de Versailles)
29- 4 9- 5 Foire internationale de Paris

Agenda fiscal

Communique par la redaction des Editions Francis Lefevre 15, rue Viete 75017 Paris

Formalités à remplir en Janvier

TOUS CONTRIBUABLES

POUR LE 15 JANVIER :

Impositions mises en recouvrement en novembre 1981 : paiement au Percepteur sous peine de majoration de 10 %.

Personnes ayant versé au cours du mois de décembre 1981 à des bénéficiaires domiciliés hors de France

- soit des **rémunérations non commerciales** ou assimilées : honoraires et redevances diverses ;
- soit des **salaires** (rétribuant une activité exercée en France), des pensions, ou des rentes viagères :

versement à la **recette des Impôts**, au vu d'une déclaration n° 2494, de la **retenue à la source** applicable le cas échéant (sous réserve des conventions internationales).

En cas d'ommissions ou d'insuffisances ayant affecté les retenues afférentes aux **versements effectués** au cours du **1er semestre 1981**, dernier délai pour procéder à une **régularisation sans pénalité**.

POUR LE 31 JANVIER :

Personnes ou établissements ayant payé au cours du mois de **décembre 1981** des produits de placements à revenu fixe (revenus des obligations, intérêts de créances, dépôts, cautionnements, etc.) ayant donné lieu au **prélèvement forfaitaire** : versement de ce prélèvement à la recette des Impôts au vu d'une déclaration spéciale sur formule n° 2768 (ou 2757 pour les bons de caisse).

EMPLOYEURS

Les contribuables des catégories suivantes ont à accomplir, **en outre, les formalités ci-après** :

POUR LE 15 JANVIER :

Employeurs non exonérés de la taxe sur les salaires (employeurs autres que ceux assujettis à la T.V.A. sur 90 % au moins de leur chiffre d'affaires) : remise au percepteur de la taxe afférente aux salaires payés en Décembre (taxe de 4,25 % avec taux majorés de 8,50 % et 13,60 %) lorsque le total des sommes dues excède 500 F. Le cas échéant, **régularisation** du montant des versements déjà effectués, notamment en ce qui concerne les «**majorations de taux**» de 8,50 % et de 13,60 % de la taxe sur les salaires applicables respectivement à la fraction des rémunérations individuelles comprise pour l'année, entre 32 800 et 65 600 F et à celle supérieure à ce dernier chiffre.

POUR LE 31 JANVIER :

Déclaration des **traitements et salaires** payés au cours de l'année 1981 (sur formule D.A.S.1).

Déclaration annuelle des **pensions et rentes viagères** (sur formule 2466).

PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES BATIS OU NON BATIS

Déclaration au service du Cadastre dans un délai de 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux :

- **des constructions nouvelles** achevées ou s'il y a lieu acquises en octobre 1981,
- ainsi que des **changements de consistance ou d'affectation**, survenus en octobre 1981, de leurs propriétés bâties ou non bâties (imprimé n° 6704 - modèle IL).

REDEVABLES DES B.N.C.

POUR LE 31 JANVIER :

Déclaration des **commissions**, ristournes, honoraires, etc. versés en 1981 (cadre H de l'imprimé D.A.S.1 ou imprimé D.A.S.2).

ASSUJETTIS A LA T.V.A

DU 6 au 24 JANVIER : (délai échelonné)

Paiement des taxes sur le chiffre d'affaires sur les opérations de décembre ou, le cas échéant, sur les opérations du 4ème trimestre 1981.

Entreprises détenant à la date du 31 décembre 1981 un **crédit de T.V.A. déductible** d'un montant remboursable au moins égal à 1 000 F : demande de remboursement à déposer en double exemplaire sur imprimé n° 3519 auprès du service des taxes sur le chiffre d'affaires.

Exportateurs ayant été **dispensés du visa** administratif pour les attestations qu'ils adressent à leurs fournisseurs en vue d'être approvisionnés en suspension de T.V.A. : **dépôt** auprès du service des contributions indirectes du **relevé**, en double exemplaire, **de leurs achats** en suspension de T.V.A. de l'année 1981 (il est rappelé à ce sujet que les entreprises ayant obtenu cette dispense doivent, chaque année, informer leurs fournisseurs, au moyen d'une formule visée par le service des impôts, que la dispense est valable pour l'année en cours.

INDUSTRIELS ET COMMERCANTS

POUR LE 31 JANVIER :

Entreprises relevant du régime d'imposition forfaitaire et désirant se placer sous le nouveau régime simplifié à compter du 1er janvier 1982 : option pour ce mode d'imposition, applicable à la fois en matière de B.I.C. et de T.V.A.

Agenda fiscal

(suite)

Entreprises relevant du «régime simplifié» et désirant se placer sous le régime du «**bénéfice réel**» à compter du 1er janvier 1982 : option pour ce mode d'imposition, à la fois en matière de B.I.C. et de T.V.A.

Déclaration des **commissions**, ristournes, honoraires, etc. versés en 1981 (cadre h de l'imprimé D.A.S.1 ou imprimé D.A.S.2).

OBLIGATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES ET AUTRES PERSONNES MORALES

Indépendamment des obligations incombant à la généralité des entreprises industrielles et commerciales :

POUR LE 20 JANVIER :

Versement à la recette des Impôts («Enregistrement») des **sommes et valeurs atteintes** au cours de l'année 1981 **par la prescription** quinquennale (coupons, intérêts et dividendes non réclamés) ou trentenaire (dépôts de sommes et valeurs mobilières).

POUR LE 31 JANVIER :

Sociétés ayant clos leur exercice comptable le 31 octobre 1981 :

- Déclaration n° 2 065 (ou 2033 NRS) à l'Inspecteur des Impôts directs des **résultats** soumis à l'impôt sur les sociétés. (Le solde de cet impôt devra être réglé le 15 février 1982 au plus tard).
- **Relevé détaillé des frais généraux** (imprimé n° 2067 à joindre à la déclaration des résultats).
- Si la société est soumise au prélèvement sur les bénéfices provenant des **marchés publics** relatifs à la **force de dissuasion** (décret n° 62-1183 du 8 octobre 1962) : déclaration à l'Inspecteur des Impôts directs des bases de calcul du prélèvement dû sur les bénéfices des l'exercice clos le 31 octobre 1981.

CHEZ NOUS, désormais, la REGIONALISATION est une REALITE

L'ACCORD D'UN CREDIT A UNE P.M.E. DE BRETAGNE, SE DECIDE EN BRETAGNE

CREDIT LYONNAIS

VOTRE PARTENAIRE

DIRECTION RÉGIONALE de BRETAGNE
4, rue de la Monnaie - RENNES

3 DIRECTIONS DE GROUPE
- BREST
- LORIENT
- RENNES

51 AGENCES - 80 POINTS DE VENTE

offrez-vous l'esthétique et le confort en plus.

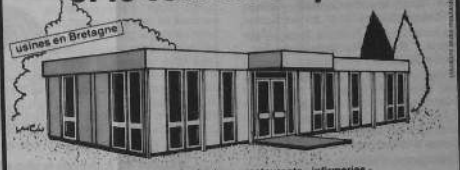

bureaux - salles de réunions - restaurants - infirmeries - locaux sociaux - vestiaires - sanitaires , etc.

Les constructions MODULE-PRISME sont EN PLUS agréables à regarder, agréables à vivre, harmonieusement intégrées à leur environnement.

la nouvelle génération de construction modulaire

module PRISME

18, rue de Chelles
77360 VAIRES-sur-MARNE
Tél. : (6) 421.30.29

pour tous renseignements, retourner ce bon

Nom
Société
Adresse
Tél

Une journée économique canadienne

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bretagne organise une «Journée Économique Canadienne»
le mercredi 20 janvier 1982 à 9 h 15
à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
1, place Honoré Commeurec
sous la présidence de M. Georges Travers, Président de la C.R.C.I. de Bretagne et de M. Armand Blum, Ministre Conseiller à l'Ambassade du Canada à Paris.

Cette journée est destinée à tous les professionnels bretons qui souhaitent aborder le marché canadien ou qui exportent déjà vers le Canada et qui désirent approfondir certains sujets avec les représentants des Provinces canadiennes et les hommes d'affaires canadiens présents le mercredi 20 janvier.

Le programme de la journée comprendra :

de 9 h 15 à 12 h 30 : exposés

Ouverture de la séance,
M. G. Travers, Président de la C.R.C.I.
- Relations Économiques France-Canada
M. A. Blum, Ministre-Conseiller (Affaires Commerciales)
- Exportations de Produits Français au Canada - M. Ph. Toccanier, Représentant du CFCE.
- Coopération Industrielle - M. G. Bruneau, Conseiller Commercial (Ambassade du Canada) - M. G. Baudoin, Conseiller Économique (Délégation du Québec) M. R. Récent, Directeur Économique (Bureau de l'Ontario).
- Témoignages d'industriels

Questions/Débat avec la participation de :
M. J.L. Alimondo, Directeur Adjoint (Banque de l'Union Occidentale Française et Canadienne) - M. J. Bouvard, Directeur Commercial (Canadian National Rail) - M. R. Cléret, Secrétaire Général (Chambre de Commerce France-Canada) - Me Ph. Lette, Avocat aux Barreaux de Paris et de Montréal.

12 h 30 à 14 h : buffet offert par l'Ambassade du Canada.

14 h à 18 h : entretiens individuels.

Vous avez dû recevoir une invitation à cette journée au début du mois de décembre en provenance de votre Chambre de Commerce.

Si elle ne vous était pas parvenue, et si le marché canadien vous intéressait particulièrement, il est encore possible d'obtenir cette invitation auprès de la **C.R.C.I. Bretagne - Tél. (99) 30-51-34.**

Dans le cas où vous souhaiteriez obtenir un entretien particulier avec l'un des intervenants canadiens, nous vous demandons de le faire savoir très rapidement à la C.R.C.I. (avant le 15 janvier).

Gestion de clientèle : prenez tous vos clients en filature !

Le fichier de clientèle **Cartatout** est le moyen le plus sûr pour bien suivre vos clients. D'un coup d'œil!
Sur chaque fiche*, vous trouverez tout ce qu'il est indispensable de savoir sur eux.
La recherche des informations et les relances ne sont plus un problème : la marge visible de la fiche (grâce au classement décalé) vous les communique sans qu'il soit nécessaire de déclasser la fiche.
Dans les autres cas, dix secondes suffisent.

CARTATOUT
Demandez notre brochure N° 2.
16, rue Oberkampf - 75011 Paris.
Tél. : 355.65.51

* tracés adaptés aux problèmes du client, ou tracés standard

ACTIM Yougoslavie

L' Agence pour la Coopération Technique Industrielle et Économique (ACTIM) envisage le déplacement du Directeur du Centre d'Informations sur les techniques françaises à Belgrade, pour le mois de mars en Bretagne. Les interventions de l'ACTIM sont destinées à des professionnels français et étrangers participant, ou susceptibles de participer à des échanges économiques impliquant des transferts de technologie (vente de matériels, d'unités de production, déplacement de personnels qualifiés, etc.).

Dans ce cadre, l'ACTIM peut participer au financement de missions d'identification technique et de missions d'étude qu'une entreprise, ou un bureau d'études, est souvent obligé d'entreprendre à l'étranger afin d'étudier un projet de transfert de technologie. Pour obtenir ce type de financement, l'entreprise doit préparer un dossier qui est soumis à l'accord d'une commission spécialisée.

Les entreprises bretonnes intéressées par des transferts de technologie en Yougoslavie sont priées de le faire savoir à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (Service Commerce Extérieur) - 3, bd de Chézy - Rennes - Tél. : (99) 30-51-34, qui les mettra en relation avec le Directeur du Centre de Belgrade lors de son passage en Bretagne. ■

Informations sur les marchés

KENYA - Aide de 80 millions de shillings accordée par la Banque Mondiale pour le développement de la pêche.

ANGOLA - Le Gouvernement français entend approfondir une coopération déjà amorcée il y a plusieurs années, notamment dans les domaines de la mécanique et de la pêche.
Le Ministère des pêches veut dynamiser le secteur de la pêche dans la région de Port-Alexandre (remise en état des bateaux, des usines de farine et d'huile de poissons et des conserveries).

COTE D'IVOIRE - La société de production animale (SOPACI) a en projet la construction d'un complexe de production de poulets de chair.

MOYEN-ORIENT - La France, malgré des efforts louables, se classe sur ces marchés après les USA, le Japon, la RFA, l'Italie et, parfois même la Corée du Sud ... les mégapoles industrielles du Sud-Est asiatique, notamment, y réussissent de spectaculaires percées. On constate cependant une bonne reprise des achats de l'Irak et même de l'Iran.

TUNISIE - La société tunisienne des industries de matériaux de construction (SOTIMACO) envisage la réalisation de trois projets dont l'implantation à Tabarka d'usines de fabrication de biscuits et de carreaux de faïence.

CONGO - Dans le cadre du Plan quinquennal congolais (1982-1986) la coopération franco-congolaise va se poursuivre dans les domaines suivants : développement rural, appui aux secteurs industriels, infrastructures, ...

ZAIRE - Une mission mixte, composée d'experts de la coopération française et du service présidentiel d'études du Zaïre a collecté toutes les informations susceptibles d'aider à relancer ou à promouvoir les activités de pêche sur le lac Mobutu qui figure parmi les réserves les plus riches en poissons d'eau douce du pays.

SEYCHELLES - Une centrale d'achat gouvernementale vient d'être créée dans le but notamment de maintenir aussi bas que possible le prix de vente des denrées alimentaires à la population locale. Pour le moment cette centrale n'aurait le monopole d'importation que pour certains produits de base, mais ses attributions pourraient être élargies progressivement. Elle envisagerait notamment l'achat de produits laitiers, légumes et conserves ...

HAUTE-VOLTA - Dix conventions de financement ont été signées entre la France et la Haute-Volta pour un montant de 1 974,5 millions de CFA. Cette somme doit servir à financer plusieurs projets intéressant notamment l'agriculture, les travaux publics et l'enseignement.

GUYANE - La State Planning Commision de Georgetown s'apprête à lancer des appels d'offres pour la fourniture de 20 millions de dollars de matériel agricole sur financement de la Banque Interaméricaine de Développement. (machines pour industries alimentaires, équipements pour irrigation, instruments aratoires ...). ■

Ventes aux personnes résidant à l'étranger

Des précisions sur l'exonération de T.V.A.

Un arrêté du Ministre délégué chargé du Budget paru au Journal Officiel du 28 novembre 1981 modifie le régime d'exonération de T.V.A. sur les ventes faites aux touristes ou aux personnes résidant hors de France.

Pour pouvoir être exonérées de T.V.A., les ventes devront porter sur des marchandises dont la valeur totale, taxe comprise est supérieure ou égale à 800 F. (au lieu de 400 F.) lorsque le voyageur réside dans un territoire d'Outre Mer ou un pays ne faisant pas partie du Marché Commun.

Il est précisé que les opérations de l'espèce réalisées avec des personnes résidant dans les îles Anglo-Normandes relèvent de la procédure applicable aux pays ne faisant pas partie du Marché Commun.

Lorsque le client réside dans un pays du Marché Commun, cette valeur minimum reste fixée à 1 030 F. Elle s'applique, comme dans le passé, à des produits dont la valeur unitaire (taxes comprises) est supérieure ou égale à ce seuil.

L'exonération de T.V.A. est définitivement acquise au commerçant lorsque le bordereau qui atteste l'exportation lui est retourné dans un délai de 6 mois (au lieu de 3 mois) visé par le service des Douanes.

Ne bénéficient pas de l'exonération de T.V.A. les ventes portant sur :
- les produits alimentaires solides ou liquides,
- les tabacs manufacturés,
- les pierres précieuses non montées,
- les biens d'équipement et d'avitaillement des moyens de transport (automobiles, bateaux, avions, etc.) à usage privé,
- les marchandises qui correspondent par leur nature ou leur qualité à usage commercial,
- les marchandises qui sont frappées d'une interdiction de sortie.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser dans les bureaux des Douanes ou les Centres des Impôts.

PETITES ANNONCES

82-01 A louer à Guer cause départ retraite dans agglomération face gare SNCF 700 m2 bâtiments industriels excellent état sur terrain 1 030 m2 comprenant : un local 550 m2 (50 m x 11m) avec deux bureaux incorporés et 150m2 de dépendances. Conviendrait entreprise 20 à 30 ouvriers ou entrepôt - Anciens Ets Floch 56380 Guer - (97) 22-00-13

82-02 A vendre lots belles étagères, bois naturel, modulables, état neuf, conviendrait magasins 30 à 50 m2.
Tél. (97) 21-03-66

82-03 J.H. 21 ans, dég. O.M. permis B, niveau 1ère G2, 6 mois stage entreprise, cherche emploi commerce ou magasinier. M. Besnard Gildas, 31, rue de Douarnenez - 29000 Quimper

82-04 J.F. cherche emploi (sur région Rennes) sténo-dactylo même en stage pratique, étudierait ttes propositions
Tél. 50-72-35

82-05 A céder entreprise sect. agro-alim. région ouest - valeur approx. : 5 millions. Écrire à la revue.

82-06 56 - vends salon coiffure mixte, parfumerie avec ou sans murs, état neuf CA minimum 81 : 30 millions. Écrire Havas Rennes N° 484 E.

82-07 A vendre plein centre Locminé immeuble commercial rénové avec appartement tout confort conviendrait tous commerces ou professions libérales Libre de suite - Tél. (97) 25-04-39

82-08 Vends épicerie fine, fruits, légumes, cave- meilleur emplact grde ville ouest - chif. un huit, stock deux cents - gros compt - Mme Graic - 3, rue Émile Zola - 29200 Brest.

82-09 Ingénieur T.P. 37 ans, expérience chantiers de G.O. (9 ans), directeur adjoint PMI (2 ans), exc. contacts - goût négociation - anglais - recherche direction centre de profit (PMI, PME Agence) disp. rapidement - Écrire à la revue.

82-10 Vds chaudière mazout Vannier, 150 000 cal, état neuf, four inox, air chaud pulsé gaine 50 m, prix 5 000 F Tél. (99) 50-73-98

82-11 A louer à l'entrée de Guingamp en bordure de la voie expresse et à proximité d'un échangeur, local commercial non aménagé de 90 m2 environ. Écrire à la revue.

82-12 Urgent, J.F. traductrice diplômée Université, Fr.-Angl.-Alld. comm. éco. scient. che. traductions, de préf. c. salariée à domicile. Mle Maret Yveline 29, bd Pasteur 35170 Bruz

82-13 A louer entre Lamballe et St-Brieuc en bordure de la voie expresse (200 m) un ou deux hangars de 250 m2 chacun et éventuellement divisibles ; fermés et couverts, terrains boisé autour, échangeur à 500 m environ - disponibilité 31-8-82 - Écrire à la revue.

82-14 Pour teinturerie pressing ou autre, vends centre ville Huelgoat (29) immeuble vide, p.d.porte 2 étages, grand jardin sur 2 rues. Tél. (99) 99-92-41

82-15 A louer ds im. neuf bureaux sur 30 m2 - B situé ds St-Malo. Tél. (99) 56-37-99

82-16 Pour placement sûr, forte rentabilité garantie par loyers indexés, achetez des locaux commerciaux bien situés dans villes de Bretagne, location assurée, investissement à partir de 100 000 F. Pour information, écrire ou tél. S.E.C.D.I. 33, rue F. Le Brise Lorient (97) 64-42-34.

82-17 A vendre 35 km Rennes-St-Malo, bordure RN 137, atelier de surgélation 100 m2 au sol, avec chambre de surgélation 25 m2 au sol, et maison d'habitation de type 6 sur terrain de 812 m2. Conviendrait pour transformation de produits alimentaires ou stockage de produits frais. Étude Huchet et Tourtelier, notaires associés à La Chapelle des Fougeretz 35520 -
Tél. 66-51-01 ou 66-54-26

82-18 A vendre maison - terrain 1050 m2 possibilité usage commercial ou artisanal (à toucher Leclerc) - Maison du Commerçant - C.C.I. de Brest - 1, rue Parmentier 29268 Brest Cedex -
Tél. (98) 80-10-86

82-19 Vends mercerie ouvrages, bien située, bon C.A. - Maison du Commerçant, C.C.I. de Brest, 1 rue Parmentier 29268 Brest Cedex- Tél. (98) 80-10-86

82-20 Jeune cadre, diplômé d'études commerciales, bonne expérience direction financière, groupe pétrolier international (négociation crédits, financement export, leasing...) très bon anglais, espagnol, recherche poste dans direction financière ou générale. Écrire à la revue.

82-21 A vendre Z.I. de Brest local construction moderne - magasin et bureaux 1 000 m2 et parking. Écrire à la revue.

82-22 A vendre Huelgoat (29) sur 400 m2 immeuble en pierres de 2 étages confort, conviendrait à création pressing manquant dans ce bourg, financement assuré. Prix très intéressant. Agence Immobilière Gelebart - Landerneau
Tél. (98) 85-21-01

82-23 A vendre région sud-Bretagne commerce de vente et réparation de matériel de bureau - Écrire à la revue.

82-24 Cadre sup. longue expérience affaires monde anglo-saxon accomp. missions de 8 j à 2 mois pays anglophones : négociateur/conseil/accompagnateur interprète. Écrire à la revue.

82-25 W.E. d'anglais chez des anglais en Bretagne, reconnu formation continue - Coat Boloi, Pleudaniel 22740
Tél. (96) 20-16-59

82-26 Finistère - Roscoff - 1,5 km Car-ferry - vente ou location sais. ou annuelle propriété 4 ha, 600 m er, comprenant manoir Kerestat 26 P et camping 2 ét. et 100 empl. sur 2 ha. D'Herbais, Agnarello 13 - 20166 Porticcio

82-27 A louer Rennes-est 300 m2 locaux et 200 m2 bureau et cour.
Tél. (99) 65-03-69

LA BRETAGNE économique

Ce numéro a été tiré à 75 000 exemplaires

" La Bretagne Économique " est le mensuel des Chambres de Commerce et d'Industrie de Bretagne

Rédaction-Administration-Publicité
3, Boulevard de Chézy
35000 RENNES
Tél. (99) 30.51.34

Gérant : M. G. TRAVERS

Commission Paritaire des Papiers de Presse n° 38.851

Imprimerie " Les Nouvelles "
31, Avenue Janvier RENNES

Computerland vous offre un meilleur choix

LE STOCK ? c'est de l'argent qui dort
RÉVEILLEZ-LE !

Imaginez qu'en tout temps vous puissiez connaître votre stock en valeur et en quantité, la rotation par article et par fournisseur, déclencher automatiquement des commandes lorsque le seuil minimum est atteint. . . c'est possible !

Avec un **MICRO-ORDINATEUR COMMODORE** et un programme de tenue de stock approprié tel que Computerland vous le propose aujourd'hui. *

ComputerLand®
BRETAGNE
13 avenue du Mail 35000 **RENNES** Tel.(99) 54.47.12

* Jusqu'à 8 000 articles.

ComputerLand est également à votre disposition pour d'autres applications : comptabilité, fichier, paye, facturation, traitement de texte...

ComputerLand distribue les marques : APPLE, COMMODORE, CROMENCO, SHARP.

ComputerLand assure la formation et la maintenance.

L'aide technico-commerciale d'Électricité de France

Industriels, Chefs d'entreprises :

- Si vous construisez de nouveaux locaux, bureaux, ateliers
- Si vous aménagez ou rénovez ceux qui existent

Nous sommes à votre disposition pour étudier avec vous et avec votre bureau d'études **les utilisations de l'électricité** adaptées à vos projets **dans le cadre de la nouvelle politique d'ÉCONOMIE d'ÉNERGIE**
Références - Bilans prévisionnels...

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à E.D.F.,
11, rue de la Motte-Picquet - RENNES - Tél. : 67.22.22
Trois agents-conseils sont à votre disposition : C. BREZE, J.-P. BOURGE, J. HAGUENIER

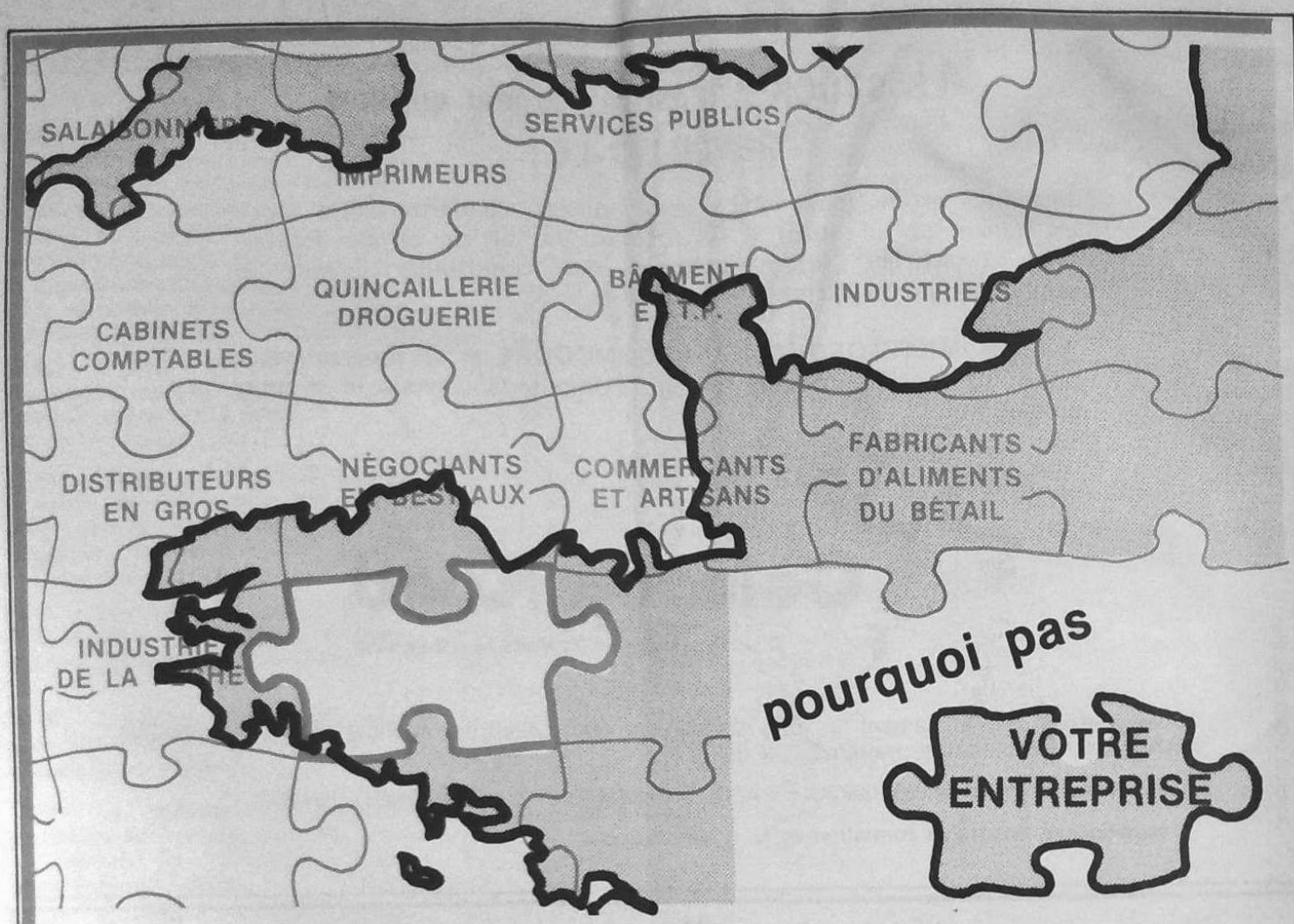

CONFIEZ-NOUS

- VOS APPELS D'OFFRE D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE
- LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE DE VOS PROGRAMMES
- VOS PLANS DIRECTEUR D'ORGANISATION
- VOS ÉTUDES D'OPPORTUNITÉ

impacts
organisation

Conseils · analyses
programmation
travaux à façon
télé-informatique/organisme agréé de formation

8, rue monseigneur morelle 22000 SAINT-BRIEUC Tél. : (96) 61.56.95